

RAPPORT
ANNUEL
2003
ANNUAL
REPORT

POUR UN MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE



TABLE DES MATIÈRES

TABLE OF CONTENTS

4	Régions <i>Regions</i>
5	Pour un modèle agricole équitable <i>For a Fair Agricultural Model</i>
6	Faits saillants 2003 <i>Highlights – 2003</i>
10	Message du président <i>Message from the Chairman</i>
12	Conseil d'administration <i>Board of Directors</i>
14	Structure organisationnelle <i>Organization Chart</i>
16	Politique laitière nationale <i>National Dairy Policy</i>
20	Mise en marché du lait <i>Milk Marketing</i>
22	Transport du lait <i>Milk Transportation</i>
25	Contingentement <i>Quota</i>
27	Contrôle de la qualité <i>Quality Control</i>
31	Contrôle du volume et de la composition <i>Volume and Composition Control</i>
33	Finances et administration <i>Finance and Administration</i>
35	Technologie et information de gestion <i>Technology and Management Information</i>
36	Recherche économique <i>Economic Studies</i>
39	Communications et vie syndicale <i>Communications and Union Support</i>
42	Publicité et promotion <i>Advertising and Promotion</i>
45	États financiers <i>Financial Statements</i>

RÉGIONS

REGIONS

1 ESTRIE

* *Mariane Paré*
4300, boul. Bourque
Rock Forest (Québec)
J1N 2A6
Téléphone: (819) 346-8905
Télécopieur: (819) 346-2533
Courriel: estrfplq@upa.qc.ca

2 CÔTE-DU-SUD

* *Isabelle Desrosiers*
1120, 6^e Avenue, bureau 100
La Pocatière (Québec)
G0R 1Z0
Téléphone: (418) 856-3044
Télécopieur: (418) 856-5199
Courriel: cdusfplq@upa.qc.ca

3 GASPÉSIE-LES ÎLES

* *Charles-Edmond Landry*
172, boul. Perron Est
New Richmond (Québec)
G0C 2B0
Téléphone: (418) 392-4466
Télécopieur: (418) 392-4862
Courriel: gaspfplq@upa.qc.ca

4 LANAUDIÈRE

* *Nathalie Michaud*
110, rue Beaudry Nord
Joliette (Québec)
J6E 6A5
Téléphone: (450) 753-7486
Télécopieur: (450) 759-7610
Courriel: lanafplq@upa.qc.ca

5 MAURICIE

* *Réjean Gervais*
230, rue Vachon
Cap-de-la-Madeleine (Québec)
G8T 8Y2
Téléphone: (819) 378-4033
Télécopieur: (819) 371-2712
Courriel: maurfplq@upa.qc.ca

6 LAURENTIDES

* *Serge Deshaies*
55, rue Grignon
Saint-Eustache (Québec)
J7P 4X1
Téléphone: (450) 472-0440
Télécopieur: (450) 472-8386
Courriel: laurfplq@upa.qc.ca

7 CENTRE-DU-QUÉBEC

* *Normand Trodéchaud*
1940, rue des Pins
Nicolet (Québec)
J3T 1Z9
Téléphone: (819) 293-5838
Télécopieur: (819) 293-6698
Courriel: splcq@upa.qc.ca

8 ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

* *Luc Charest*
970, avenue Larivière
Rouyn-Noranda (Québec)
J9X 4K5
Téléphone: (819) 762-0833
Télécopieur: (819) 762-0575
Courriel: abittfplq@upa.qc.ca

9 QUÉBEC

* *Hubert Boivin*
5185, rue Rideau
Québec (Québec)
G2E 5S2
Téléphone: (418) 872-0770
Télécopieur: (418) 872-3386
Courriel: quebfplq@upa.qc.ca

10 BEAUCE

* *Mario Rodrigue*
2550, 127^e Rue
Saint-Georges-Est (Québec)
G5Y 5L1
Téléphone: (418) 228-5588
Télécopieur: (418) 228-3943
Courriel: bcefplq@upa.qc.ca

11 BAS-SAINT-LAURENT

* *Éric Pagé*
284, rue Potvin
Rimouski (Québec)
G5L 7P5
Téléphone: (418) 723-2424
Télécopieur: (418) 723-6045
Courriel: bstl@upa.qc.ca

12 SAGUENAY – LAC-SAINT-JEAN

* *Claire Simard*
3635, rue Panet
Jonquière (Québec)
G7X 8T7
Téléphone: (418) 542-5666
Télécopieur: (418) 542-3011
Courriel: sagfplq@upa.qc.ca

13 SAINT-HYACINTHE

* *Roch Guay*
3800, boul. Casavant Ouest
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 8E3
Téléphone: (450) 774-9154
(450) 467-1124
Télécopieur: (450) 778-3797
Courriel: sthyfplq@upa.qc.ca

14 SAINT-JEAN – VALLEYFIELD

* *Catherine Turgeon*
6, rue Dumoulin
Saint-Rémi (Québec)
J0L 2L0
Téléphone: (450) 454-5115
Télécopieur: (450) 454-6918
Courriel: stjvplq@upa.qc.ca



* Secrétaire
* Secretary

POUR UN MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE

DEPUIS QUELQUES ANNÉES, LE COMMERCE ÉQUITABLE EST À LA MODE. L'EXEMPLE LE PLUS CONNU EST CELUI DU CAFÉ. EN ACHETANT DU CAFÉ ÉQUITABLE, ON VEUT ASSURER AUX PAYSANS QUI LE PRODUISENT UN REVENU DÉCENT.

OR, DEPUIS PLUS DE 30 ANS, AU QUÉBEC ET AU CANADA, LES PRODUCTEURS SE SONT DOTÉS D'UN VÉRITABLE MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE AVEC LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE ET LA GESTION DE L'OFFRE. MAIS NUL N'EST PROPHÈTE EN SON PAYS! NOTRE MODÈLE EST MAL CONNU CHEZ NOUS ET COMME LES NÉGOCIATIONS DE L'ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE LE MENACENT, IL EST DE PLUS EN PLUS IMPORTANT DE SE L'APPROPRIER ET DE LE DÉFENDRE.

CRÉÉE EN JUILLET 2003, EN MARGE DE LA MINICONFÉRENCE MINISTÉRIELLE DE L'OMC À MONTRÉAL, **G05 COALITION POUR UN MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE, LA GESTION DE L'OFFRE** EST L'ÉLÉMENT CLÉ D'UNE DÉMARCHÉ QUI VISE À PROMOUVOIR UNE SOLUTION D'AVENIR AUX PROBLÈMES AGRICOLES. SON OBJECTIF EST AUSSI D'APPUYER LE GOUVERNEMENT CANADIEN DANS SES NÉGOCIATIONS COMMERCIALES AFIN QU'IL OBTIENNE LES CONDITIONS NÉCESSAIRES AU MAINTIEN DE LA GESTION DE L'OFFRE.

QUELQUES MOIS SEULEMENT APRÈS SON LANCEMENT, LA COALITION REGROUPE DÉJÀ QUELQUE 10 000 MEMBRES ET COMPTAIT SUR L'APPUI DE NOMBREUX POLITICIENS ET ORGANISATIONS DE DIFFÉRENTS SECTEURS D'ACTIVITÉ.

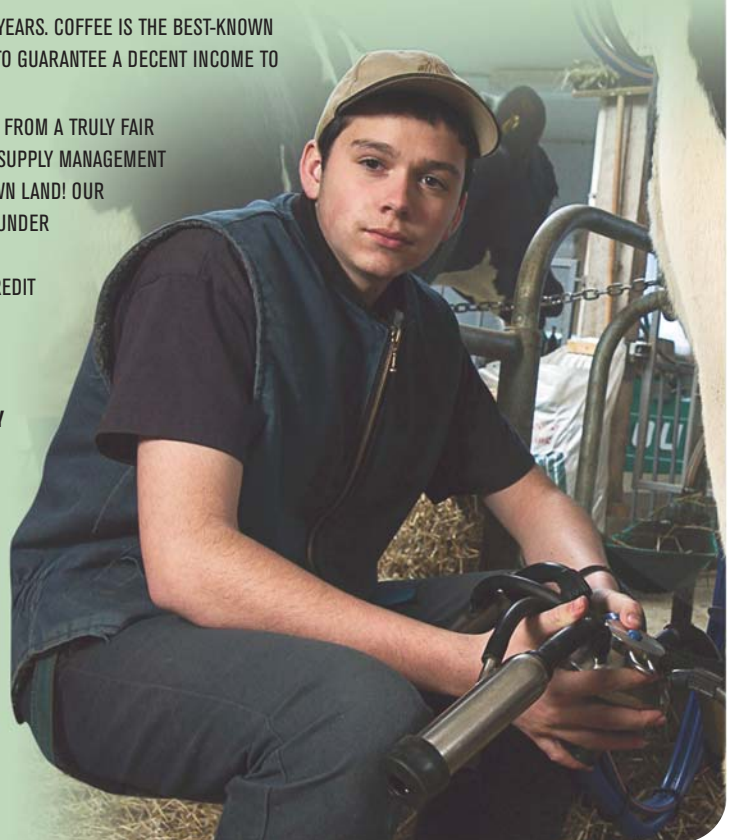
FOR A FAIR AGRICULTURAL MODEL

FAIR TRADE HAS BECOME FASHIONABLE IN THE PAST FEW YEARS. COFFEE IS THE BEST-KNOWN EXAMPLE. BY BUYING FAIR TRADE COFFEE, PEOPLE WANT TO GUARANTEE A DECENT INCOME TO THE FARMERS WHO PRODUCE IT.

PRODUCERS IN QUEBEC AND CANADA HAVE BENEFITED FROM A TRULY FAIR AGRICULTURAL MODEL WITH COLLECTIVE MARKETING AND SUPPLY MANAGEMENT FOR OVER 30 YEARS. BUT NOBODY IS A PROPHET IN HIS OWN LAND! OUR MODEL IS LITTLE KNOWN HERE AT HOME AND, SINCE IT IS UNDER THREAT FROM THE NEGOTIATIONS AT THE WORLD TRADE ORGANIZATION, IT IS INCREASINGLY IMPORTANT TO TAKE CREDIT FOR IT AND DEFEND IT.

LAUNCHED IN JULY 2003 IN THE RUN-UP TO THE WTO MINISTERIAL MINI-CONFERENCE IN MONTREAL, THE **G05 COALITION FOR A FAIR AGRICULTURAL MODEL, SUPPLY MANAGEMENT** IS THE CORNERSTONE OF AN APPROACH THAT SEEKS TO PROMOTE A FUTURE-ORIENTED SOLUTION TO AGRICULTURAL PROBLEMS. ITS OBJECTIVE IS ALSO TO SUPPORT THE GOVERNMENT OF CANADA IN ITS TRADE NEGOTIATIONS SO THAT IT OBTAINS THE CONDITIONS NEEDED TO MAINTAIN SUPPLY MANAGEMENT.

JUST A FEW MONTHS AFTER ITS LAUNCH, THE COALITION ALREADY HAD CLOSE TO 10,000 MEMBERS AND THE SUPPORT OF MANY POLITICIANS AND ORGANIZATIONS IN DIFFERENT SECTORS OF ACTIVITY.



FAITS SAILLANTS 2003

CRISE DE L'ESB

La découverte d'un cas d'encéphalopathie spongiforme bovine (ESB) en Alberta, en mai 2003, a plongé la production des bovins dans une crise sans précédent. La vache de réforme a perdu plus de 70 % de sa valeur et les producteurs de lait ont subi des pertes de revenu substantielles.

Les gouvernements fédéral et provincial ont annoncé des programmes d'aide, le dernier offrant une compensation de 255 \$ par tête de bétail pour 20 % du cheptel laitier, sur une période de 16 mois. Malgré tout, les pertes assumées par les 8000 fermes laitières québécoises ont atteint les 80 millions de dollars sur une base annuelle, pour tous les animaux ayant subi les contrecoups de l'embargo.

AUGMENTATION DU PRIX DU LAIT

Le 1^{er} février 2003, le revenu cible du lait de transformation a augmenté de 2,36 ¢ le litre de lait standard.

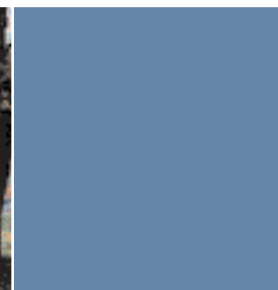
Malgré cette hausse, moins de 30 % des producteurs de lait au Canada ont pu couvrir leur coût de production en 2003. Rappelons que la Commission canadienne du lait (CCL) s'est engagée à augmenter le prix du lait à la ferme de façon à ce que 50 % des producteurs couvrent leur coût de production à la date du 1^{er} février 2006.

Le 15 décembre 2003, la CCL a annoncé une hausse du revenu cible du lait de transformation de 2,19 ¢ le litre pour le 1^{er} février 2004. Signalons que cette augmentation ne comblera même pas les pertes liées à la crise de la vache folle, après aides gouvernementales.

P5 : PRIX CIBLE DU LAIT DE CONSOMMATION

À la suite d'une décision rendue par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, les producteurs ont obtenu 3 ¢ d'augmentation sur le litre de lait de classe 1 en février 2003.

À l'automne suivant, les producteurs, transformateurs et signataires gouvernementaux du Québec et des provinces Maritimes ont signifié leur appui à une proposition d'augmentation de 4 ¢ le litre du prix cible du lait de classe 1. Toutefois, en décembre, l'Ontario annonçait son désaccord sur la hausse de 4 ¢ en raison d'un veto des transformateurs de cette province. Aucune politique de prix cible P5 n'a donc pu être adoptée. Cette impasse a démontré des lacunes importantes dans le processus de négociation actuel. Des discussions se tiendront assurément au cours de la prochaine année afin de corriger la situation.



HIGHLIGHTS – 2003

BSE CRISIS

The discovery of a single case of Bovine Spongiform Encephalopathy (BSE) in Alberta, in May 2003, has created an unprecedented crisis in the cattle production sector. The value of cull cows has dropped by over 70% and milk producers have sustained significant income losses.

Compensation programs were announced by the federal and provincial governments. The last program provided for \$255 per head of cattle for 20% of the dairy herd, spread over a 16-month period. Despite this assistance, losses for Quebec's 8,000 dairy farms total \$80 million, on an annual basis, for all animals affected by the embargo.

INCREASE IN MILK PRICES

On February 1, 2003, the target price for industrial milk rose by 2.36¢ per litre of milk of standard composition.

Despite this increase, less than 30% of Canadian dairy producers covered their cost of production in 2003. As you may recall, the CDC made a commitment to see that 50% of producers cover their cost of production by February 2006.

On December 15, 2003, the CDC announced an increase in the target price for industrial milk of 2.19¢ per litre, effective February 1, 2004. It should be pointed out that this increase will not cover losses resulting from the mad cow crisis, even after government compensation.

P5: FLUID MILK TARGET PRICE

Following a decision by the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, producers obtained an increase of \$0.03 per litre of Class 1 milk in February 2003.

Last fall, producers, processors and government representatives in Quebec and the Maritimes backed a proposal to increase the Class 1 target price by \$0.04 per litre. However, in December, Ontario expressed disagreement with this \$0.04 increase due to a veto by that province's processors. It was not therefore possible to adopt a target price policy for the P5 provinces. This impasse has pointed up important shortcomings in the current negotiation process. Discussions will certainly take place in the coming year to correct the situation.

WORLD TRADE ORGANIZATION (WTO)

End of individual export contracts

To comply with the WTO December 2002 decision, individual export contracts ended in spring 2003. Milk committed for export contracts continued to be delivered and paid to producers under the terms agreed upon until the end of April. Processors had until the end of the dairy year to dispose of export products.

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE (OMC)

Fin des contrats d'exportation individuels

Afin de se conformer à la décision rendue par l'OMC en décembre 2002, les contrats d'exportation individuels ont pris fin au printemps 2003. Le lait engagé dans des contrats d'exportation a pu être livré et payé aux producteurs selon les modalités prévues jusqu'à la fin du mois d'avril. Les transformateurs avaient, par ailleurs, jusqu'à la fin de l'année laitière pour écouler leurs produits d'exportation.

Négociations en agriculture

Les discussions sur le commerce agricole dans le cadre du cycle de négociations de Doha ont tenu les producteurs en haleine pendant une bonne partie de l'année 2003. Les propositions sur la table ne permettraient pas le maintien de la gestion de l'offre à long terme. L'échec de la conférence de l'OMC à Cancún et le ralentissement des négociations accordent un certain répit aux organisations de producteurs et aux négociateurs canadiens

pour obtenir une évolution des discussions en faveur du maintien de la gestion de l'offre.

Soulignons que des représentants de la Fédération se sont rendus à Cancún, au mois de septembre, afin d'appuyer le gouvernement canadien dans ses négociations et de promouvoir la gestion de l'offre.

COALITION G05

Le 27 juillet 2003 a eu lieu le lancement officiel de *G05, Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre* et de sa campagne d'adhésion, à l'occasion de la miniconférence ministérielle de l'OMC à Montréal.

La Coalition a été mise sur pied pour appuyer le gouvernement canadien dans ses négociations à l'OMC afin qu'il obtienne les conditions nécessaires au maintien de la gestion de l'offre au Québec et au Canada. Au fil des mois, près de 10 000 personnes issues de différents secteurs d'activité ont signifié leur appui à la Coalition, dont plusieurs députés provinciaux et fédéraux.

MODIFICATION DES MESURES DE DISCIPLINE DE PRODUCTION

Le 1^{er} avril, la mesure de responsabilisation individuelle de la production hors quota a été modifiée. À partir de cette date, la production payée hors quota à un producteur n'était plus déduite de son quota pour l'année laitière 2003-2004. Par ailleurs, le 1^{er} août 2003, le revenu de la production hors quota a été porté à 0 \$, mais les frais de mise en marché ont continué d'être déduits.



Negotiations on agriculture

The discussions on agricultural trade under the Doha Round of negotiations kept producers on edge for a good part of 2003. The proposals currently on the table do not allow for maintaining supply management in the long term. The collapse of the WTO ministerial conference in Cancun and the slowdown in negotiations have enabled producer organizations and Canada's negotiators to buy some time to positively influence the outcome of negotiations to permit preserving supply management.

Representatives from the Federation went to Cancun last September to support the Government of Canada in its negotiations and promote the benefits of supply management.

G05 COALITION

The *G05 Coalition for a Fair Agricultural Model, Supply Management*, and the campaign to sign up members was officially launched on July 27, 2003, in the run-up to the WTO mini-conference in Montreal.

The Coalition was set up to support the Canadian Government in negotiations at the WTO so as to obtain conditions needed to maintain supply management in Quebec and Canada. Over the months, close to 10,000 people from various sectors of activity have become members, including several provincial and federal elected representatives.

MODIFICATION TO PRODUCTION DISCIPLINE MEASURES

The individual accountability measure for over-quota production was modified on April 1, 2003. From that date on, production paid to a producer at the over-quota price was no longer deducted from his quota for the 2003–2004 dairy year. In addition, effective August 1, 2003, returns from over-quota production were set at \$0 but marketing charges continued to apply.

ADJUSTMENT TO PRODUCERS' PRODUCTION ENTITLEMENT

Due to an increase in Canadian requirements and lower production in fall 2002, the Federation's Board of Directors increased producers' non-tradable quota from 3 to 4% on March 1, 2003, and from 4 to 6% on April 1. However, on August 1, producers' non-tradable quota was reduced to 4%, given production levels at that time.

MODIFICATION DU DROIT DE PRODUIRE DES PRODUCTEURS

Une hausse des besoins canadiens et un niveau de production plus faible à l'automne 2002 ont amené le conseil d'administration de la Fédération des producteurs de lait du Québec à augmenter la quantité de quota non négociable des producteurs de 3 % à 4 % le 1^{er} mars 2003, et de 4 % à 6 % le 1^{er} avril. Le 1^{er} août, en raison du niveau de production, la quantité de quota non négociable a alors été ramenée à 4 %. Les producteurs se sont également vu allouer deux jours supplémentaires de production pendant les mois d'avril à juillet, et une journée supplémentaire pour les mois d'août à novembre.

CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT

Nouvelles règles de qualité

Dans le but d'améliorer la qualité du lait mis en marché par les producteurs québécois, de nouvelles règles ont été intégrées aux conventions et sont mises en application depuis le 1^{er} août 2003. Ces modifications comprennent la diminution du niveau de bactéries totales tolérées dans le lait, l'instauration d'un taux de pénalité progressif pour le comptage des cellules somatiques, la mise en place d'un mécanisme de suspension de la collecte du lait pour les producteurs pénalisés de façon récurrente ainsi que la possibilité du versement d'une prime pour les producteurs offrant un lait de meilleure qualité si la moyenne provinciale en cellules somatiques (c.s.) passe sous les 250 000 c.s./ml.

Approvisionnement pendant les fêtes

Le 19 décembre, plus de 4 millions de litres de lait n'avaient pas encore été réquisitionnés par les usines pour la période des fêtes. La Fédération a dû déposer une demande d'ordonnance à la Régie des

marchés agricoles et alimentaires du Québec afin qu'elle oblige les transformateurs à recevoir les volumes de lait. La Fédération a aussi dénoncé cette situation publiquement et offert de donner ce lait plutôt que de le jeter. Une entente est finalement intervenue entre Agropur coopérative et la Fédération, sans que la Régie n'ait eu à trancher.

Soulignons que cinq usines ont également accepté le lait offert par les producteurs, pour un total de 96 660 litres, et ont transformé ce lait gratuitement pour le donner aux banques alimentaires.

COLORATION DE LA MARGARINE

En octobre 2003, l'appel interjeté par Unilever du jugement rendu par la Cour supérieure en mai 1999 sur la coloration de la margarine a été rejeté unanimement par la Cour d'appel qui n'a retenu aucun des arguments de la multinationale. Le 1^{er} décembre, Unilever déposait une demande d'autorisation d'appel auprès de la Cour suprême. La Cour ne s'est pas encore prononcée sur cette requête.



Producers were also allotted two additional production days for each of the months of April to July and an additional day in each of the months from August to November.

MARKETING AGREEMENTS

New quality rules

To improve the quality of milk marketed by Quebec producers, new rules were incorporated into the Marketing Agreements and became effective on August 1, 2003. The changes include a reduction in the tolerance level for total bacteria in milk, introduction of a progressive penalty rate for high somatic cell counts, implementation of a pickup suspension mechanism for producers who repeatedly infringe quality standards, and the possibility of paying a premium to producers shipping better-quality milk if the provincial average somatic cell (s.c.) count drops to under 250,000 s.c./ml.

Supply during the Christmas season

On December 19, over 4 million litres of milk had not been requisitioned by the plants for the Christmas period. The Federation tabled a petition with the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec to oblige processors to receive this quantity of milk. The Federation also denounced this situation publicly and offered to give the milk away rather than throw it out. An agreement was finally reached between Agropur coopérative and the Federation without the Régie having to rule on the matter.

We should mention that five plants also accepted producers' offer to donate a total of 96,660 litres. The milk was processed free of charge by the plants and given to food banks.

MARGARINE COLOURING

In October 2003, Unilever's appeal of the Superior Court's May 1999 ruling on margarine colouring was unanimously rejected by the Court of Appeal, which did not consider any of the multinational's arguments. On December 1, Unilever filed an appeal authorization request with the Supreme Court of Canada. The Court has not yet ruled on this petition.

MILK DONATION

The total quantities of milk committed by producers for the milk donation program amounted to 437,843 litres for the 2003 dairy year. The plants processed these volumes free of charge during the year. The milk and dairy products were directed to over 350,000 needy people via the food banks. In addition to this volume, some 30,000 litres were donated in partnership with Natrel to the Grande Guignolée organized by the media, and 96,660 litres were donated during the Christmas Holidays.

DONS DE LAIT

La somme des volumes de lait engagés par les producteurs dans le cadre du programme de dons de lait s'élève à 437 843 litres pour l'année 2003. Les industriels ont transformé ce lait gratuitement au cours de l'année. Le lait et les produits laitiers ont été acheminés à plus

de 350 000 personnes dans le besoin, par l'entremise des banques alimentaires et des moissons. À ce volume s'ajoute les quelque 30 000 litres donnés en partenariat avec Natrel lors de la Grande Guignolée des médias et un volume de 96 660 litres offerts durant la période des fêtes.

POUR QUE NOTRE MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE RAYONNE AU-DELÀ DE NOS FRONTIÈRES

PAR LA VOIX D'UPA DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (UPADI), NOTRE MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE – LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE ET LA GESTION DE L'OFFRE – FAIT SON CHEMIN À TRAVERS LE MONDE. ASSOCIÉE AUX PARTENAIRES QUÉBÉCOIS SOUS GESTION DE L'OFFRE, UPADI ŒUVRE À LA CRÉATION D'UN MOUVEMENT MONDIAL POUR UNE AGRICULTURE ÉQUITABLE.

À LA BASE DE CETTE MOBILISATION, SIX GRANDS PRINCIPES: LE DROIT À LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE; LE DROIT DE PROTÉGER L'AGRICULTURE FAMILIALE; LE DROIT À UN PRIX ÉQUITABLE POUR LES PRODUITS DE LA FERME; LE DROIT DE PROTÉGER L'INTÉGRALITÉ DU TERRITOIRE NATIONAL ET AGRICOLE; LE DROIT DE PROTÉGER LE MARCHÉ NATIONAL.



FOR OUR FAIR AGRICULTURAL MODEL TO SPREAD BEYOND OUR BORDERS

THROUGH UPA DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (UPADI), OUR FAIR AGRICULTURAL MODEL, COLLECTIVE MARKETING AND SUPPLY MANAGEMENT, IS MAKING HEADWAY AROUND THE WORLD. UPADI, IN ASSOCIATION WITH QUEBEC PARTNERS UNDER SUPPLY MANAGEMENT, IS WORKING TO CREATE A WORLDWIDE MOVEMENT FOR FAIR AGRICULTURE.

THIS MOBILIZATION EFFORT IS BASED ON SIX MAJOR PRINCIPLES: THE RIGHT TO FOOD SECURITY, THE RIGHT TO PROTECT THE FAMILY FARM; THE RIGHT TO A FAIR PRICE FOR FARM PRODUCTS; THE RIGHT TO PROTECT THE INTEGRITY OF THE NATIONAL AND AGRICULTURAL LAND BASE; THE RIGHT TO PROTECT NATIONAL MARKETS.

MESSAGE DU PRÉSIDENT

En 2003, les discussions à l'OMC ont encore une fois été source d'inquiétude. Nous avons eu des sueurs froides lorsqu'un nouveau texte déposé à 24 heures de la fin de la conférence ministérielle de Cancún, en septembre 2003. Il contenait des propositions désastreuses pour l'avenir de notre système de mise en marché et risquait d'être adopté à la dernière minute.

À la suite de Cancún, les travaux de l'OMC ont été interrompus, mais les dernières propositions de cette rencontre pourraient très bien servir de point de départ aux futures discussions.

Afin de soutenir le gouvernement canadien dans ses efforts pour obtenir une entente qui permettra le maintien de la gestion de l'offre à l'issue des négociations, nous avons développé avec nos partenaires, dès le début de l'année, un plan pour promouvoir la gestion de l'offre et faire valoir ses bénéfices. La création de *G05 Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre*, qui réunit des individus, des organisations et des

entreprises bénéficiant de notre système, constitue un des éléments-clés de la stratégie. Le lancement de la Coalition au Québec, en juillet 2003, s'est avéré un franc succès et plusieurs provinces ont le projet de lancer ce type de coalition chez eux.

Comme on le voit, nous sommes tributaires des décisions prises ailleurs et vulnérables aux conditions du commerce international. C'est d'ailleurs ce que nous vivons avec la crise de l'ESB depuis mai 2003. La fermeture des frontières aux bovins canadiens a provoqué des pertes chez les producteurs de lait qui laissent un manque à gagner moyen d'environ 10 000 \$ par ferme, sur une base annuelle, et ce, malgré les programmes publics d'aide aux producteurs.

Cette perte, qui s'applique directement sur le revenu net des producteurs, a fragilisé la situation financière de nos fermes laitières. Le fait que nous n'ayons pas encore un prix du lait qui couvre le coût de production, incluant une rémunération du travail et du capital n'a certainement pas aidé.

À ce propos, la CCL a accordé une hausse, pour le lait de transformation, de 2,36 ¢ le litre en 2003 et de 2,19 ¢ en 2004. Du côté du lait de consommation, nous avons obtenu 3 ¢ le litre en 2003. Pour 2004, nous avons convenu, à la fin de 2003, de réclamer une hausse de 4 ¢ le litre. Bien qu'un écart important subsiste entre les hausses obtenues et une augmentation permettant à 50 % des producteurs de couvrir leur coût de production, comme s'est engagée à le faire la CCL d'ici le 1^{er} février 2006, on peut quand même constater que nos pressions commencent à porter leurs fruits.

Toutefois, si on se compare aux autres maillons de notre industrie, soit aux transformateurs, distributeurs et détaillants, nous sommes encore loin d'obtenir leur rendement. Nous n'arrivons même pas à retirer un salaire pour notre travail qui s'approche de celui des ouvriers des usines de transformation, sans parler des avantages sociaux.



MESSAGE FROM THE CHAIRMAN

In 2003, the discussions at the WTO once again were a source of concern. We were taken aback when a new text, which looked like it might be adopted at the last minute, was tabled 24 hours before the end of the Cancun Ministerial Conference in September 2003. It contained proposals that would be disastrous for the future of our marketing system.

The WTO negotiations were interrupted after Cancun, but the last proposals put forward could very well serve as a starting point for future discussions.

At the beginning of the year, in support of the Canadian government's efforts to obtain an agreement that will allow supply management to be maintained, we developed a plan with our partners to promote supply management and emphasize its benefits. The creation of the *G05 Coalition for a Fair Agricultural Model, Supply Management*, bringing together individuals, organizations

and companies that benefit from our system, is the cornerstone of our strategy. The official launch of the Coalition in July 2003 was highly successful and several other provinces have planned to launch this type of coalition.

We are obviously dependent on decisions made elsewhere and vulnerable to international trade. This is exactly what we have been experiencing with the BSE crisis since May 2003. The closing of borders to Canadian cattle has caused losses for dairy producers, leaving an annual shortfall of \$10,000 per farm, despite government assistance programs for producers.

This loss, which directly affects producers' net income, has weakened the financial position of our dairy farms. The fact that we do not yet have a price for milk that covers the cost of production, including a return on labour and capital, certainly has not helped.

In this regard, the Canadian Dairy Commission increased the price of industrial milk by 2.36¢ per litre in 2003 and 2.19¢ in 2004. For fluid milk, we obtained 3¢ per litre in 2003. For 2004, we had agreed, at the end of 2003, to call for an increase of 4¢ per litre. Even though a large gap persists between the increases obtained and an increase that would allow 50% of producers to cover their cost of production, which the CDC has committed itself to do by February 1, 2006, we can nonetheless see that our pressure is starting to produce results.

However, if we compare ourselves to the other participants in the supply chain – the processors, distributors and retailers – we are still a long way from obtaining their return on investment. We cannot even draw a salary for our labour that is close to what processing plant workers earn, not to mention employee benefits.

L'augmentation des besoins canadiens au cours de l'année a cependant de quoi réjouir; il en a résulté un accroissement du quota total du Québec de 4,5 %. Nous suivons de près l'évolution des besoins canadiens afin de réagir aux signaux des marchés et d'ajuster rapidement le niveau de production. Il est d'ailleurs dans notre intérêt d'agir ainsi, car la décision de l'OMC sur le lait d'exportation, à la fin de 2002, a laissé peu de marge de manœuvre pour écouler les surplus. Il est essentiel de s'en tenir à la production permise parce qu'il n'y a plus de place pour le hors quota. En effet, nous sommes déjà aux prises avec des surplus structurels de solides non gras dont nous devons nous départir à vil prix. C'est un problème que nous devons aborder de front au niveau canadien dans le cadre du Plan national de commercialisation du lait.

Par ailleurs, il est nécessaire de revoir régulièrement les éléments qui composent nos ententes nationales. Lors de ces discussions, certaines divergences peuvent survenir entre les provinces. Ces désaccords sont plus souvent provoqués par une vision différente des problèmes que par une réelle mésentente sur l'absolue nécessité de travailler ensemble. Chaque province, même si elle parle au nom de ses producteurs, garde en tête l'importance de maintenir des ententes nationales pour permettre une discipline de marché et un rapport de force que ce regroupement permet d'exercer. Le démantèlement de ces ententes sonnerait le glas, à plus ou moins brève échéance, de la gestion de l'offre.

Enfin, à la demande des producteurs, une démarche de réflexion et de consultation sur les transactions de quota a été entreprise. Nous ne pouvons savoir, actuellement, ce qui résultera de cette démarche. Mais une chose est certaine, il fallait permettre aux producteurs de débattre de cette question afin qu'ils

puissent analyser les avantages et les inconvénients du mode de transaction présentement utilisé et évaluer son impact sur leur entreprise et la production laitière. Le moment venu, les producteurs prendront l'orientation qui sera, j'en suis certain, la plus avantageuse pour la production laitière québécoise.

Face aux défis auxquels nous sommes et serons confrontés, les producteurs doivent plus que jamais être solidaires. Et c'est regroupés dans une mise en marché unifiée au Canada que nous serons le plus en mesure d'affronter l'avenir.


Jean Grégoire, président

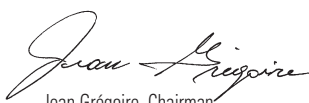
The increase in Canadian requirements during the year is good news, however, resulting in a 4.5% increase in the total Quebec quota. We are closely monitoring changes in Canadian requirements to respond to market signals and adjust the production level quickly. It is in our interest to take this approach since the WTO decision on export milk at the end of 2002 left little leeway to sell off surpluses. It is essential to keep within the permitted production level because there is no room for over-quota production. As it is, the industry has to cope with structural surpluses of non-fat solids, which must be sold at rock-bottom prices. This is a Canada-wide problem that will have to be addressed through the National Milk Marketing Plan.

We also need to regularly review the clauses of our national agreements. During these discussions, some differences of opinion may arise between provinces. These disagreements are more often caused by a different view of the problems than by any real

disagreement as to the need to work together. Each province, even though it speaks on behalf of its own producers, bears in mind the importance of maintaining national agreements that foster market discipline and the balance of power that comes from presenting a united front. The dismantling of these agreements would, sooner or later, sound the death knell of supply management.

Finally, at the request of producers, a discussion and consultation process has begun on quota transactions. We do not know at this point what the outcome will be, but one thing is certain – producers had to be allowed to debate this issue so that they can analyze the advantages and disadvantages of the method currently used and evaluate the impact on their farm and on dairy production. I am sure that when the time is right, producers will adopt the position that is most advantageous for Quebec dairy production.

Given the challenges that we are and will be facing, producers must act in solidarity more than ever; we will be in a better position to confront the future if we are part of a united Canada-wide marketing system.


Jean Grégoire, Chairman

CONSEIL D'ADMINISTRATION

BOARD OF DIRECTORS

Jean Grégoire
Président
Chairman
Saint-Hyacinthe



Gilbert Perreault
Membre de l'exécutif
Executive Member
Lanaudière

Gilbert Rioux
2^e vice-président
2nd Vice-Chairman
Bas-Saint-Laurent

Michel Potvin
Membre de l'exécutif
Executive Member
Saguenay-Lac-Saint-Jean

Marcel Groleau
1^{er} vice-président
1st Vice-Chairman
Québec



Chris Judd
Membre
Member
Laurentides



Jean-Luc Leclair
Membre
Member
Centre-du-Québec

Marc Richard
Membre
Member
Côte-du-Sud

Normand Barriault
Membre
Member
Gaspésie-Les Îles

Luc Quintal
Membre
Member
Saint-Jean–Valleyfield

André Campeau
Membre
Member
Beauce



Bruno Letendre
Membre
Member
Estrie

Gabriel Rancourt
Membre
Member
Abitibi-Témiscamingue

Réjean Lavallée
Membre adjoint
Observer Member
Saint-Hyacinthe

Pierre Lampron
Membre
Member
Mauricie

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

ORGANIZATION CHART

Guyline Gosselin
Direction générale
General Management



Nicole Dubé
Direction publicité et promotion
Advertising and Promotion



Jean Vigneault
Direction communications et
vie syndicale
Communications and Union Support



Alain Bourbeau
Direction recherche économique
Economic Studies



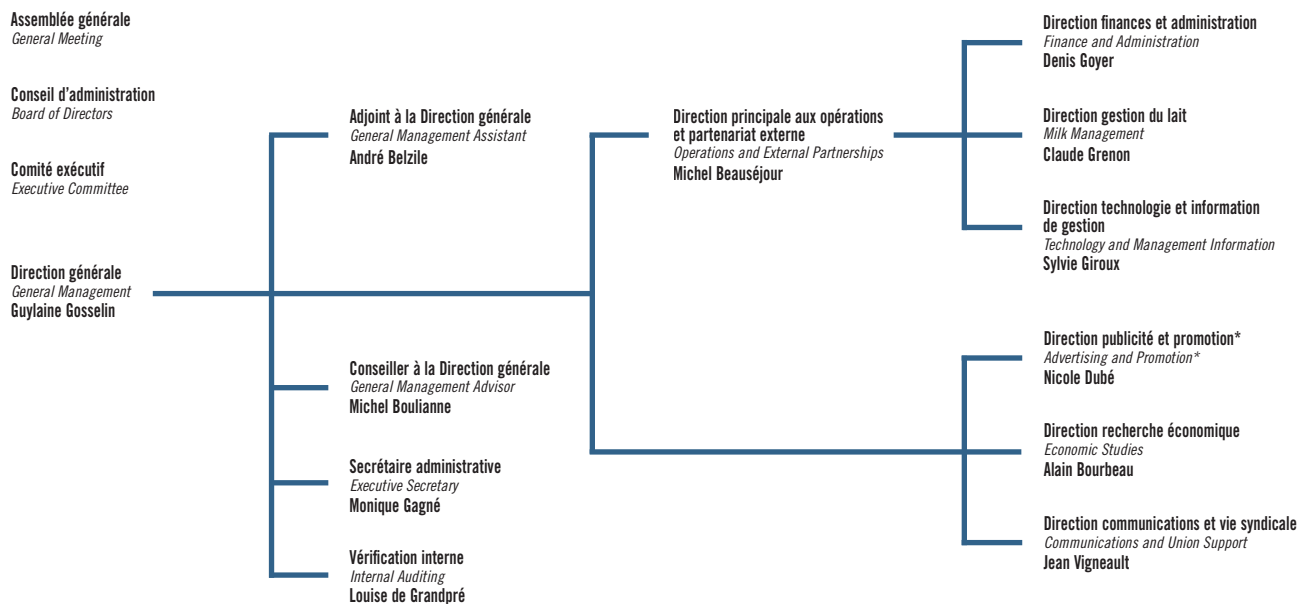
Monique Gagné
Secrétaire administrative
Executive Secretary



André Belzile
Adjoint à la Direction générale
General Management Assistant



Michel Boulianne
Conseiller à la Direction générale
General Management Advisor



Michel Beauséjour
Direction principale aux opérations
et partenariat externe
Operations and External Partnerships



* Depuis le 1^{er} août 2003, la Direction
publicité et promotion relève des
Producteurs laitiers du Canada

* Since August 1, 2003, the Advertising
and Promotion Department has been
part of Dairy Farmers of Canada



Louise de Grandpré
Vérification interne
Internal Auditing



Denis Goyer
Direction finances et administration
Finance and Administration



Sylvie Giroux
Direction technologie et information
de gestion
*Technology and Management
Information*



Claude Grenon
Direction gestion du lait
Milk Management

POLITIQUE LAITIÈRE NATIONALE

ÉVOLUTION DU MARCHÉ

L'année 2003 a donné lieu à de nombreuses modifications du quota total alloué au Québec. En effet, six ajustements ont été faits en cours d'année, cinq à la hausse et un à la baisse.

En février 2003, le quota de la province a augmenté de 1 %. Cette hausse a été appliquée au quota des producteurs le 1^{er} mars, faisant passer la quantité de quota non négociable de 3 % à 4 %. Au mois d'avril, la province a connu une autre augmentation de son quota de l'ordre de 1 %. Pour répondre à cette hausse des besoins du marché et pour s'assurer que le Québec remplisse son quota, le conseil d'administration de la Fédération a augmenté la quantité de quota non négociable des producteurs de 4 % à 6 % le 1^{er} avril.

De juin à août, compte tenu de la croissance des besoins canadiens, le quota alloué au Québec a grimpé d'un peu plus de 2 %. Toutefois, en raison du niveau de production et des incitatifs émis d'avril à juillet, la hausse n'a pas été émise aux

producteurs. Le 1^{er} août, la quantité de quota non négociable a été ramenée de 6 % à 4 %. La hausse subséquente de 1 % du quota du Québec le 1^{er} octobre 2003 n'a pas non plus été appliquée aux producteurs. En décembre, le quota alloué à la province a subi une baisse de 0,6 %.

La variation annuelle totale du quota alloué au Québec équivaut à une croissance assez exceptionnelle de 4,8 millions de kilogrammes de matière grasse ou 4,5 %. À l'échelle de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P5), l'augmentation pour le lait de transformation a été de 6 %, alors que le lait de consommation a connu une hausse de 1,7 %.

À la suite de sa révision en 2002, la méthode de détermination des besoins canadiens a finalement été modifiée afin qu'elle tienne compte strictement des stocks de beurre de la CCL. Depuis quelques années, le calcul des besoins canadiens était basé non seulement sur les stocks de la CCL, mais aussi sur les stocks de beurre et de fromage détenus par les

BILAN 2003 DES VARIATIONS DU QUOTA TOTAL ALLOUÉ AU QUÉBEC

2003 variations in Quebec's total quota allocation

	Quota total alloué au Québec (kg de m.g.) <i>Total quota allotted to Quebec (kg of b.f.)</i>	Variation % <i>% variation</i>
Janvier <i>January</i>	107 928 992	
Février <i>February</i>	108 974 417	0,97
Avril <i>April</i>	110 106 172	1,04
Juin <i>June</i>	111 580 701	1,34
Août <i>August</i>	112 261 702	0,61
Octobre <i>October</i>	113 454 181	1,06
Décembre <i>December</i>	112 758 395	-0,61
Variation totale <i>Total variation</i>	4 829 403	4,47
Lait de consommation <i>Fluid milk</i>		1,68
Lait de transformation <i>Industrial milk</i>		6,08



NATIONAL DAIRY POLICY

MARKET TRENDS

During 2003, Quebec's total quota allocation was adjusted several times. In fact, there were six adjustments – five increases and one decrease.

In February 2003, the province's quota was increased by 1%. This increase was issued to producers on March 1, 2003, raising their non-tradable quota from 3 to 4%. In April, the province's quota was increased by another 1%. To respond to this increase in market requirements and ensure that Quebec fills its quota, the Federation's Board of Directors raised producers' non-tradable quota from 4 to 6%, effective April 1.

From June to August, Quebec's quota allocation climbed by a little over 2% due to the growth in Canadian requirements. However, because of the level of production and incentive measures between April and July, the increase was not issued to producers. On August 1, the quantity of non-tradable quota was

reduced from 6 to 4%. The subsequent 1% increase in Quebec's quota on October 1, 2003 was also not issued to producers. In December, the province's quota allocation was reduced by 0.6%.

The total variation in Quebec's quota allocation in the past year is equivalent to a rather exceptional growth of 4.8 million kilograms of butterfat or 4.5%. At the level of the Agreement on All-Milk Pooling (P5), industrial milk quota increased by 6% and fluid milk by 1.7%.

Following a review in 2002 of the method of determining Canadian requirements, the formula used has finally been changed so as to only take into account the butter stocks held by the Canadian Dairy Commission (CDC). In the past few years, the estimate of Canadian requirements was based on butter and cheese stocks held by processors as well as on CDC butter stocks. This generated wide market swings that prompted the Canadian Milk Supply Management Committee to review its approach.

Retail demand for dairy products continued to grow in 2003. The consumption of cheese rose by 4% and yoghurt continued to post a growth rate of close to 10%. Demand for ice cream rose by 1%, a somewhat slower pace of growth. Butter remained stable, while the institutional market posted a slight drop of 1%.

PRICE OF MILK

In February 2003, the CDC modified the support prices for butter and skim milk powder so as to give dairy producers an increase of 2.36¢ per litre.

Prices billed to plants were increased by 3¢ per litre for Class 1, and by 2.36¢ per litre for Classes 2 to 4. The Class 1 increase represents the indexed target price in the P5 provinces.

transformateurs. Les variations erratiques de marché que générerait cette approche ont conduit le Comité canadien de gestion des approvisionnements de lait à revoir sa pratique.

La demande au détail pour les produits laitiers a poursuivi sa croissance en 2003. La consommation de fromage a augmenté de 4 % et le yogourt a continué d'afficher un taux de croissance avoisinant les 10 %. La demande de crème glacée a connu une hausse de 1 %, ce qui montre un certain ralentissement de sa progression. La consommation de beurre est quant à elle demeurée stable et la performance du marché institutionnel a présenté une légère baisse de 1 %.

PRIX DU LAIT

En février, la CCL a modifié les prix de soutien du beurre et de la poudre de lait écrémé de façon à accorder une hausse de 2,36 ¢ le litre du prix cible aux producteurs.

Les augmentations appliquées aux prix de facturation ont été 3 ¢ le litre pour la classe 1 et de 2,36 ¢ le litre pour les classes 2 à 4. La hausse accordée en classe 1 exprime l'indexation du prix cible de la classe 1 à l'échelle de P5.

MODE DE PARTAGE DU QUOTA DE LAIT DE TRANSFORMATION

Industrial milk quota sharing method

	Poids parts historiques 10 % <i>Weighting on historical quota shares</i>	Poids population 90 % <i>Weighting on provincial population</i>	Partage QMM <i>MSQ share</i>
P5	82,62 %	69,40 %	70,7 %
P4	17,38 %	30,60 %	29,3 %

POUR DES ALIMENTS DE QUALITÉ, À BON PRIX, PRODUITS ICI

NOTRE MODÈLE AGRICOLE EST ÉQUITABLE POUR LES CONSOMMATEURS QUI BÉNÉFICIENT D'UN PANIER DE PRODUITS LAITIERS DE GRANDE QUALITÉ, PARMI LES MOINS CHERS AU MONDE.

LES PRODUCTIONS SOUS GESTION DE L'OFFRE CONTRIBUENT À NOTRE SÉCURITÉ ALIMENTAIRE EN APPROVISIONNANT LES CONSOMMATEURS D'ICI AVEC DES ALIMENTS DE QUALITÉ, PRODUITS ICI.



FOR QUALITY FOOD, AT FAIR PRICES, PRODUCED HERE

OUR AGRICULTURAL MODEL IS FAIR TO CONSUMERS WHO BENEFIT FROM A SHOPPING BASKET OF HIGH-QUALITY DAIRY PRODUCTS THAT ARE AMONG THE LEAST EXPENSIVE IN THE WORLD.

COMMODITIES UNDER SUPPLY MANAGEMENT CONTRIBUTE TO OUR FOOD SECURITY BY SUPPLYING LOCAL CONSUMERS WITH QUALITY FOODS PRODUCED LOCALLY.

NATIONAL MILK MARKETING PLAN

The method of sharing industrial milk market variations among the provinces was modified in 2003. From now on, quota variations will be adjusted according to the following weighting: 10% on historical quota shares, 90% on provincial population.

Under this new method, market increases and decreases will be shared approximately 71% by the P5 provinces and 29% by the Western provinces. In the past, quotas were essentially based on historical shares.

The revised allocation method will apply from a threshold equivalent to a quota of 171.3 million kilograms of butterfat. Should the Canadian industrial milk quota fall below this level, the sharing method will be mainly based on the historical share of each province.

PLAN NATIONAL DE COMMERCIALISATION DU LAIT

Le mode d'attribution des variations du quota de lait de transformation provincial a été modifié en 2003. En effet, dorénavant, les variations de quota seront appliquées selon la pondération suivante : 10 % sur les parts historiques de quota et 90 % sur la base des parts de population des provinces.

Avec ce nouveau mode d'attribution, les hausses et les baisses de quota seront partagées à raison d'environ 71 % pour les provinces de P5 et de 29 % pour les provinces de l'Ouest. Auparavant, le partage des quotas était essentiellement déterminé par les parts historiques.

Le mode révisé d'attribution s'appliquera à partir d'un seuil équivalant à un quota de 171,3 millions de kilogrammes de matière grasse. Dans le cas où le quota de lait de transformation canadien passerait sous ce seuil, le mode de partage serait basé principalement sur les parts historiques provinciales.

L'accord sur le mode de partage du quota de mise en marché a également permis la résolution du litige opposant les provinces de P4 et de P5 à propos de la définition de la classe 1. Depuis quelques

années déjà, les provinces de l'Ouest déclaraient en classe 1 des ventes de crème devant se faire en classe 5b. Cette pratique a permis à ces provinces d'accaparer indûment des parts de marché de lait de transformation. La classe 1b1 a donc été modifiée et autorisera les ventes de crème dont le taux de matière grasse est de 32 % ou plus, seulement pour des produits de boulangerie frais. Cela permettra le transfert de parts de marché acquises par les provinces de l'Ouest, grâce à la classe 1b1, aux provinces de l'Est, et devrait limiter grandement les volumes de crème transigés dans cette classe.

L'année 2003 a également vu la confirmation des limites des quantités de produits laitiers pouvant être exportés dans le cadre des engagements du Canada à l'OMC. En effet, le volume d'exportation disponible au Canada sera désormais déterminé sur la base de la valeur. Cela limitera grandement la flexibilité de l'industrie laitière en ce qui a trait à l'exportation du lait hors quota. En fait, une grande partie de la marge de manœuvre canadienne sera utilisée pour l'exportation des solides non gras, en laissant très peu pour la matière grasse.

Enfin, mentionnons qu'en août 1996 le Manitoba s'était déjà retiré de la mise en commun des marchés dans le cadre de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait. Depuis février 2003, la province ne participe plus à la mise en commun des revenus. Le Manitoba n'était plus en mesure de supporter l'effort financier que requerrait cette mise en commun avec les provinces de l'Est.

ENTENTE SUR LA MISE EN COMMUN DE TOUT LE LAIT

Des discussions se sont tenues au cours de l'année 2003 afin d'obtenir une hausse de prix de la classe 1 de 4 ¢ le litre en février 2004. La possibilité d'instaurer une méthode d'indexation du prix de la classe 1, indépendante de la méthode de calcul des hausses de prix applicables pour les classes 2 à 4, a également été abordée. Ces discussions n'ont pas donné de résultats concrets à l'échelle de l'Entente puisque l'Ontario n'a pas appuyé la proposition d'augmenter de 4 ¢ le litre le prix de la classe 1.



The agreement on the market-sharing method also helped resolve the dispute between the P4 and P5 provinces concerning the definition of Class 1. In the past few years, the Western provinces had been declaring cream sales under Class 1 that should have been reported under Class 5b. This allowed them to corner more than their fair share of the industrial milk market. Class 1b1 was therefore modified and sales of cream containing 32% and more butterfat may be reported in that Class, but only for fresh bakery products. This will therefore make it possible to transfer market shares acquired by the Western provinces, thanks to Class 1b1, to the Eastern provinces, and should also markedly limit the quantities of cream handled through this Class.

In 2003, confirmation was also received as to the dairy product quantities that can be exported within Canada's World Trade Organization commitments. In the future, the volume that can be exported by Canada will be determined on the basis of value. This will greatly limit the dairy industry's flexibility with regard to exporting over-quota milk. In fact, Canada's export margin will be needed to export solids-non-fat, leaving a very little for butterfat.

Lastly, in August 1996, Manitoba withdrew from market pooling under the Agreement on All-Milk Pooling. Since February 2003, it has no longer participated in the revenue-sharing aspect of the Agreement. Manitoba was unable to support the financial effort required to participate in revenue sharing with the Eastern provinces.

AGREEMENT ON ALL-MILK POOLING

Discussions were held in 2003 in an effort to increase the price of Class 1 milk by 4¢ per litre in February 2004. The possibility of implementing a method for indexing the Class 1 price independently from that used to calculate increases for Classes 2 to 4 was also addressed. These discussions did not lead to a consensus at the P5 level, since Ontario did not support the proposal to increase the Class 1 price by 4¢ per litre.

**PRODUCTION TOTALE ET NOMBRE DE PRODUCTEURS
DES PROVINCES CANADIENNES EN 2002-2003***

*Total production and number of producers in Canadian provinces – 2002-2003**

	Production totale (kg de m.g.) <i>Total production (kg of b.f.)</i>	%	Nombre de producteurs <i>Number of producers</i>	%
Terre-Neuve <i>Newfoundland</i>	1 279 835	0,45	41	0,23
Île-du-Prince-Édouard <i>Prince Edward Island</i>	3 611 590	1,28	316	1,76
Nouvelle-Écosse <i>Nova Scotia</i>	6 383 573	2,26	345	1,92
Nouveau-Brunswick <i>New Brunswick</i>	4 934 933	1,75	302	1,69
Québec <i>Quebec</i>	108 230 711	38,28	8 502	47,42
Ontario <i>Ontario</i>	95 484 315	33,77	6 013	33,53
TOTAL P5 ⁽¹⁾	218 645 122	77,34	15 478	86,32
Manitoba <i>Manitoba</i>	10 797 308	3,82	583	3,25
Saskatchewan <i>Saskatchewan</i>	7 638 805	2,70	318	1,77
Alberta <i>Alberta</i>	22 217 942	7,86	820	4,57
Colombie-Britannique <i>British Columbia</i>	22 144 872	7,83	691	3,86
TOTAL P4 ⁽²⁾	62 798 927	22,21	2 412	13,45
TOTAL P10	282 723 884	100,00	17 931	100,00

* Source : Commission canadienne du lait

* Source: Canadian Dairy Commission

⁽¹⁾ Entente sur la mise en commun de tout le lait

⁽¹⁾ Agreement on All-Milk Pooling

⁽²⁾ Entente sur la mise en commun du lait de l'Ouest

⁽²⁾ Western Milk Pooling Agreement

MISE EN MARCHÉ DU LAIT

Au cours de l'année 2003, plusieurs modifications ont été apportées aux Conventions de mise en marché du lait. Des ajustements relatifs au programme d'innovation, la création d'un programme de dons de lait, l'augmentation des primes relatives à la production de lait biologique, le rehaussement du volume minimal de livraison et plusieurs modifications au programme de contrôle de la qualité du lait sont au nombre de ces changements.

En ce qui concerne le contrôle de la qualité, les normes ont été revues, les montants des pénalités haussés et un mécanisme d'arrêt de cueillette a été implanté pour les fermes contrevenant aux normes de qualité de façon récurrente. Une prime à la qualité sera également versée aux producteurs offrant un lait de meilleure qualité, aussitôt que la moyenne annuelle provinciale du comptage des cellules somatiques sera égale ou inférieure à 250 000 c.s./ml.

En fin d'année, la réduction significative des réquisitions de lait pour la période des fêtes a contraint la Fédération à déposer une demande d'ordonnance à la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec afin qu'elle oblige les transformateurs à recevoir les 4,5 millions de litres qui n'avaient pas trouvé preneurs. Une entente est finalement intervenue entre Agropur coopérative et la Fédération, sans que la Régie n'ait eu à trancher.

De nombreux articles des Conventions de mise en marché du lait, qui arrivaient à échéance le 31 juillet 2003, ont été dénoncés par les différents signataires. Les points dénoncés touchent : la garantie d'approvisionnement (principalement classes 2, 3a1, 3b1); la réception du lait sept jours sur sept et le resserement des conditions d'arrêt d'usine; les règles d'allocation du lait aux usines; la transformation du lait en régions; le volume minimal livré à la classe beurres et poudres à l'automne;

POUR UN MODÈLE ÉQUITABLE DE LA TERRE À LA TABLE

NOTRE MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE INTRODUIT DANS LE MARCHÉ UNE STABILITÉ QUI CONTRIBUE AU SUCCÈS DE L'INDUSTRIE AGROALIMENTAIRE ET PERMET À DES MILLIERS DE PRODUCTEURS DE GAGNER LEUR VIE DÉCENT, SANS AVOIR RECOURS AUX SUBVENTIONS DE L'ÉTAT.

LA GESTION DE L'OFFRE STABILISE LE REVENU DES AGRICULTEURS ET LEUR OFFRE UNE PLUS JUSTE PART DU DOLLAR DU CONSOMMATEUR, SANS TAXER LE CONTRIBUABLE, TOUT EN ASSURANT DE BONS RENDEMENTS AUX AUTRES MAILLONS DE LA CHAÎNE.



MILK MARKETING

Many changes were made to the Marketing Agreements in 2003. Adjustments relating to the innovation program, the creation of a milk donation program, increases in premiums for organic milk production, an increase in the minimum delivery volume, and several modifications to the milk quality control program were among the changes.

Regarding quality control, quality standards were reviewed, the amount of penalties was increased, and a pickup suspension mechanism was implemented for farms that repeatedly infringe quality standards. Also, a quality premium will be paid to producers who market better-quality milk, as soon as the provincial annual average somatic cell count drops to 250,000 s.c./ml or less.

At year-end, a significant decrease in plant milk requisitions for the Christmas season compelled the Federation to table a petition with the Régie des

FOR A FAIR MODEL FROM THE FARM TO THE TABLE

OUR FAIR AGRICULTURAL MODEL INTRODUCES STABILITY INTO THE MARKET, WHICH CONTRIBUTES TO THE AGRI-FOOD INDUSTRY'S SUCCESS AND ALLOWS THOUSANDS OF PRODUCERS TO EARN A DECENT LIVING WITHOUT RELYING ON GOVERNMENT SUBSIDIES.

SUPPLY MANAGEMENT STABILIZES FARMERS' INCOME AND OFFERS THEM A FAIRER SHARE OF THE CONSUMER DOLLAR, WITHOUT TAXING THE TAXPAYER, WHILE ENSURING GOOD RETURNS TO THE OTHER LINKS IN THE CHAIN.

marchés agricoles et alimentaires du Québec to require processors to receive the 4.5 million litres in circulation. An agreement was finally reached between Agropur coopérative and the Federation without the Régie having to rule on the matter.

The signatories to the Marketing Agreements criticized many articles of the Agreements, which expired on July 31, 2003. The points in dispute concern

guaranteed supply, (mainly Classes 2, 3a1, 3b1); reception of milk every day of the week and tightening of conditions for plant stoppage; plant milk allocation rules; milk processing in regions; the minimum volume for the butter/powder class in the fall; milk quality and the HACCP-based program; bio-security; harmonization of East-West milk prices; the competition clause, and sharing of quota variations.

la qualité du lait et le programme de type HACCP; la biosécurité; l'harmonisation des prix du lait Est-Ouest; la clause de compétitivité; le partage des variations du quota.

Les parties ont entrepris des négociations qui se sont poursuivies jusqu'à la fin du mois de décembre.



RÉPARTITION DES VENTES DE LAIT PAR CLASSE AU QUÉBEC - 2003

Quebec milk sales by class - 2003

Classe Class	% volume % volume	% solides totaux % total solids	% recettes % receipts
1a Lait 3,25 %, 2 %, 1 % et écrémé <i>3.25%, 2%, 1% and skim milk</i>	22,27	19,41	21,71
1b Crèmes <i>Cream</i>	1,33	2,59	3,19
1c Lait aromatisés <i>Flavoured milk</i>	0,48	0,39	0,43
2 Crèmes glacées et yogourts <i>Ice cream and yogurt</i>	4,57	4,09	4,43
3a1 Fromages fins, en grains, frais et cottage <i>Specialty, curd, fresh and cottage cheese</i>	10,08	9,92	10,58
3a2 Fromages mozzarella, brick, colby et farmer <i>Mozzarella, brick, colby and farmer cheese</i>	19,89	18,64	19,57
3b1 Fromage cheddar – régional <i>Cheddar cheese – regional</i>	4,35	4,37	4,62
3b2 Fromage cheddar – gros volume <i>Cheddar cheese – large volume</i>	13,90	14,75	15,70
4a Beurres et poudres <i>Butter and powder</i>	2,74	8,63	10,96
4b Lait condensés <i>Condensed milk</i>	1,92	1,87	1,94
4d Variation d'inventaire, pertes extraordinaires et retour de lait de classe 1a jeté <i>Inventory variation, unusual losses and rejected Class 1a milk returned</i>	0,57	0,51	0,51
4m Produits laitiers en surplus <i>Surplus dairy products</i>	2,60	1,90	0,45
5a Ingrédients de fromage pour la transformation secondaire <i>Cheese ingredients for further processing</i>	3,62	3,48	2,08
5b Autres produits pour la transformation secondaire <i>Other products for further processing</i>	1,64	1,78	1,01
5c Confiserie <i>Confectionery products</i>	2,26	1,84	0,88
5d Exportation <i>Exports</i>	7,78	5,83	1,94
Total	100,00	100,00	100,00

The parties entered into negotiations, which continued until the end of December.

TRANSPORT DU LAIT

Le 1^{er} novembre 2003, aucun des signataires de la Convention de transport du lait, soit la Fédération des producteurs de lait du Québec, l'Association des transporteurs de lait du Québec, le Syndicat des producteurs de lait de Québec, Agropur coopérative et Agrinove coopérative agroalimentaire, n'a dénoncé les articles de la Convention et la formule de tarification. Seuls des ajustements déjà prévus se sont appliqués à cette date.

La flotte de transport a connu des modifications en 2003, notamment l'ajout de trois camions-citernes 12 roues (18 000 litres) et la mise en service de 60 semi-remorques 4 essieux (34 000 litres). Pour réaliser des économies et augmenter l'efficacité du transport, la Fédération paie – ou tarife – l'utilisation de camions plus performants et à plus grande capacité. Comme le prévoit la Convention, les camions 12 roues et les semi-remorques 4 essieux sont tarifés depuis novembre 2002.

D'autres équipements s'ajouteront éventuellement puisque les 102 contrats venant à échéance en 2003 n'avaient pas tous été mis à jour en date du 31 décembre.

Quinze transactions entre transporteurs impliquant 149,2 millions de litres et 355 producteurs sont intervenues en cours d'année. Dans tous les cas, la Fédération s'est assurée que les objectifs d'utilisation efficace d'équipements performants étaient atteints.

AVIS D'ÉQUIPEMENT

Depuis septembre 2002, conformément à la Convention de transport du lait, la Fédération peut transmettre un avis de tarification d'équipement au transporteur, deux ans avant son application. Ainsi, la Fédération signifie d'avance au transporteur la tarification prochaine de nouvel équipement efficace afin qu'il puisse s'adapter. À cet effet, 62 avis ont été envoyés aux transporteurs; une entente est intervenue avec 35 d'entre eux et la discussion se poursuit avec les autres.

CARBURANT DIESEL

Cette année encore, le prix du diesel a fluctué de façon importante, atteignant des sommets inégalés au printemps pendant la guerre en Irak. Les tarifs payés aux transporteurs ont varié suivant la clause d'indexation sur le prix du carburant de la Convention. Un million de dollars de plus que l'année dernière a été versé aux transporteurs en raison de la fluctuation du prix du diesel.

POOL DE TRANSPORT P5

La cinquième année de la mise en commun des frais de transport au sein de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait (P5) a fait en sorte que le Québec a dû verser 4,2 millions de dollars comme contribution à cette mise en commun.



MILK TRANSPORTATION

As of November 1, 2003, none of the signatories to the Milk Transportation Agreement, namely the Fédération des producteurs de lait du Québec, the Association des transporteurs de lait du Québec, the Syndicat des producteurs de lait de Québec, Agropur coopérative and Agrinove coopérative agro-alimentaire had asked to reopen the Agreement and the rating formula. Only the agreed-on adjustments came into effect on that date.

The transportation fleet was upgraded in 2003, in particular with the addition of three 12-wheel tanker trucks (18,000 litres) and the introduction of 60 4-axle semi-trailers (34,000 litres). To realize savings and increase transportation efficiency, the Federation pays for – or includes in the rating formula – the use of more efficient and higher-capacity trucks. As provided in the Milk Transportation Agreement, the 12-wheel trucks and 4-axle semi-trailers have been charged in the rating formula since November 2002.

Other equipment will eventually be added because not all the 102 contracts expiring in 2003 had been updated at December 31.

Fifteen transactions between transporters, involving 149.2 million litres and 355 producers, were made during the year. In all cases, the Federation ensured that the objectives of efficient use of high-performance equipment were met.

EQUIPMENT NOTICE

Since September 2002, in accordance with the Milk Transportation Agreement, the Federation may send the transporter a notice setting out the equipment rate two years before its application. The Federation thus informs transporters in advance of the impending rate for new high-performance equipment so they can adjust. Transporters have been sent 62 notices to this effect; agreements have been reached with 35, and discussions are continuing with the rest.

FUEL

Again this year, fuel prices have fluctuated significantly, reaching record highs in the spring during the war in Iraq. The rates paid transporters varied according to the fuel price indexing clause in the Milk Transportation Agreement. Compared with last year, an additional \$1 million was paid to transporters due to fuel price fluctuations.

STATISTIQUES SUR LES CONTRATS DE TRANSPORT DU LAIT

Statistics on milk transportation contracts

Type d'équipement <i>Vehicle type</i>	2003					2002				
	Nombre <i>Number</i>	Circuit <i>Route</i>	Volume indicatif <i>Reference volume</i>	%	Kilométrage annuel <i>Annual kilometres</i>	Nombre <i>Number</i>	Circuit <i>Route</i>	Volume indicatif <i>Reference volume</i>	%	Kilométrage annuel <i>Annual kilometres</i>
Camion-citerne 10 roues <i>Tank-truck, 10 wheels</i>	48	163	365 537 228	13,1	4 005 528	61	209	474 960 725	16,4	4 887 460
Camion-citerne 12 roues <i>Tank-truck, 12 wheels</i>	14	38	110 035 096	4,0	1 042 039	11	27	78 132 060	2,7	976 375
Citerne 2 essieux <i>Tank, 2 axles</i>	33	64	254 627 483	9,1	2 106 141	38	76	309 906 578	10,7	2 485 212
Citerne 3 essieux <i>Tank, 3 axles</i>	136	266	1 356 171 834	48,7	14 667 233	193	391	2 036 311 782	70,2	20 541 890
Citerne 4 essieux <i>Tank, 4 axles</i>	60	121	700 161 802	25,1	7 232 676	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a
Total	291	652	2 786 533 443	100	29 053 617	303	703	2 899 311 145	100	28 890 937
n/a: non applicable										

Le comité technique sur le transport du lait de P5 ayant terminé ses travaux l'an dernier, c'est au cours de l'année 2004 que les provinces appliqueront les différentes facettes du modèle. Au Québec, nous utilisons déjà une très grande partie des objectifs d'efficacité contenus dans le modèle.

COÛT DE L'ACTIVITÉ TRANSPORT – PRIX MOYEN PAR HECTOLITRE

Transportation cost – Average cost per hectolitre

	Pool P5 ⁽¹⁾ <i>P5 Pool ⁽¹⁾</i>	Coût Québec ⁽²⁾ <i>Quebec cost ⁽²⁾</i>
1998	2,039 *	1,997
1999	2,023	1,952
2000	2,118	2,065
2001	2,247	2,143
2002	2,249	2,146
2003	2,295	2,148

* Cinq mois
* Five months

(1) Pool P5 : coût moyen des frais du pool P5 de transport.

(1) P5 Pool: average cost of the P5 Transportation Pool

(2) Coût Québec: inclut les frais de transport réclamés aux producteurs par le pool ainsi que les autres coûts (interusines, transport spécial, transbordement) assumés par le Fonds d'indemnisation jusqu'au 31 juillet 2001.

(2) Quebec cost: includes transportation expenses charged by the pool to producers as well as other costs (inter-plant, special transportation, transshipment) covered by the Compensation Fund until July 31, 2001.

DEVIS D'ÉQUIPEMENT

Lors des dernières négociations de la Convention, il a été convenu qu'un comité serait formé afin de définir le devis des équipements à tarifier pour la cueillette du lait. Différentes ressources ont été sollicitées afin de déterminer les éléments nécessaires à un équipement efficace (moteur, transmission, etc.) Après quatre rencontres avec les signataires de la Convention, nous avons convenu des devis qui seront envoyés à des concessionnaires de camions ainsi qu'aux fabricants de citernes pour obtenir le coût des équipements. Contrairement à ce qui se faisait dans le passé, l'établissement de la valeur des équipements se fera non seulement sur la base des soumissions, mais devra également faire l'objet de discussions entre les membres du comité de négociation.

CIRCUITS PARTICULIERS

Depuis quelques années, la demande pour le lait certifié biologique a augmenté substantiellement. Dix circuits spéciaux de cueillette de lait biologique desservis par autant de transporteurs ont fonctionné en 2003. Les 50 producteurs certifiés ont livré 15,2 millions de litres de lait, dont environ 1,6 million ont été expédiés en Ontario.

IMAGE DE LA TRANSFORMATION DU LAIT AU QUÉBEC ^{(1) (6)}

Milk processing profile ^{(1) (6)}

	1998		1999		2000		2001		2002		2003	
	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait	Nombre	% du lait
	Number	% of milk	Number	% of milk	Number	% of milk	Number	% of milk	Number	% of milk	Number	% of milk
Grandes entreprises laitières ⁽²⁾ <i>Large dairy enterprises ⁽²⁾</i>	4	84,0	4	82,7	3	80,6	3	80,4	3	79,4	3	79,4
Moyennes entreprises laitières ⁽³⁾ <i>Medium dairy enterprises ⁽³⁾</i>	41	15,7	38	17,0	39	19,0	39	19,2	41	20,2	40	20,2
Petites entreprises laitières ⁽⁴⁾ <i>Small dairy enterprises ⁽⁴⁾</i>	29	0,3	29	0,3	35	0,4	37	0,4	34	0,4	38	0,4

TRANSFORMATION PAR RÉGION

Processing by region

	1998		1999		2000		2001		2002		2003	
	Nbre usines	% du lait	Nbre usines	% du lait	Nbre usines	% du lait	Nbre usines	% du lait	Nbre usines	% du lait	Nbre usines	% du lait
	Number of plants	% of milk	Number of plants	% of milk	Number of plants	% of milk	Number of plants	% of milk	Number of plants	% of milk	Number of plants	% of milk
Régions centrales <i>Central regions</i>	80	90,7	77	91,1	83	90,2	85	89,7	83	91,6	84	93,5
Régions périphériques ⁽⁵⁾ <i>Outlying regions ⁽⁵⁾</i>	22	9,3	20	8,9	19	9,8	16	10,3	16	8,4	16	6,5
Québec <i>Quebec</i>	102	100,0	97	100,0	102	100,0	101	100,0	99	100,0	100	100,0

⁽¹⁾ Entreprises laitières qui ont été actives durant l'année.

⁽¹⁾ *Enterprises in operation during the year.*

⁽²⁾ Entreprises dont les achats journaliers de lait dépassent les 900 000 litres.

⁽²⁾ *Enterprises with daily milk purchases exceeding 900,000 litres.*

⁽³⁾ Entreprises laitières achetant plus de 1 000 000 de litres de lait par année et moins de 500 000 litres par jour.

⁽³⁾ *Dairy enterprises purchasing more than 1,000,000 litres annually and less than 500,000 litres per day.*

⁽⁴⁾ Entreprises laitières achetant moins de 1 000 000 de litres de lait par année.

⁽⁴⁾ *Dairy enterprises purchasing less than 1,000,000 litres annually.*

⁽⁵⁾ Les territoires des régions périphériques sont ceux des syndicats de producteurs de lait de l'Abitibi-Témiscamingue, du Saguenay-Lac-Saint-Jean, de la Gaspésie-Les Îles et du Bas-Saint-Laurent tels que définis dans les Conventions de mise en marché du lait.

⁽⁵⁾ *The outlying regions include Abitibi-Témiscamingue, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Gaspésie-Les Îles and Bas-Saint-Laurent, as defined in the Milk Marketing Agreements.*

⁽⁶⁾ Parmi toutes les entreprises laitières, on compte 11 producteurs/transformateurs qui ont transformé 3,4 millions de litres en 2003. Un producteur/transformateur se définit comme suit : producteur détenant un permis d'exploitation de fabrique laitière et utilisant, à cette fin, le lait de son troupeau.

⁽⁶⁾ *Among all dairy enterprises, 11 are producer-processors who processed 3.4 million litres in 2003. A producer-processor is defined as follows: a producer with a permit to operate a dairy plant who uses the milk from his own herd for this purpose.*

P5 TRANSPORTATION POOL

The fifth year of pooling transportation costs under the Agreement on All-Milk Pooling (P5) resulted in Quebec's having to contribute \$4.2 million to this pool.

The P5 Technical Group on Milk Transportation completed its work last year. The provinces will therefore apply the different aspects of the model in 2004. In Quebec, we already apply many of the efficiency objectives included in the model.

EQUIPMENT SPECIFICATIONS

During the last round of negotiations of the Milk Transportation Agreement, it was agreed to form a committee to define the specifications of the pickup equipment to be included in the rating formula. Various specialists were solicited to determine the necessary factors for efficient equipment (engine, transmission, etc.). After four meetings with the parties involved, we reached agreement on the specifications that will be sent to truck dealers and tanker manufacturers to obtain the cost of the equipment. Contrary to the past, the value of the equipment will not only be established based on tenders, but will be discussed among the members of the Negotiating Committee.

SPECIAL ROUTES

In the past few years, demand for certified organic milk has increased markedly. Ten specific organic milk pickup routes served by the ten transporters were in operation in 2003. The 50 certified "organic" producers delivered 15.2 million litres of milk, of which about 1.6 million litres were shipped to Ontario.

CONTINGENTEMENT

La Direction gestion du lait a la responsabilité de gérer la production en appliquant le Règlement sur les quotas des producteurs de lait. Pendant l'année 2003, le règlement a été modifié à quatre reprises.

D'abord en janvier, la section XIV *Programme d'aide à la relève en production laitière* a été modifiée aux articles 53.10, afin de préciser l'utilisation du calendrier de requalification, et 53.13, pour mieux définir la valeur détenue lorsque le producteur est une personne morale.

En avril, afin de se conformer à la décision de l'organe d'appel de l'OMC relative au lait d'exportation, la Fédération a procédé à l'amendement du règlement et a mis fin aux contrats d'exportation individuels.

Pour s'assurer que le Québec produise 100 % de sa part des besoins canadiens, les producteurs ont pu produire mensuellement, d'avril à juillet, un volume de lait supplémentaire équivalant à deux fois leur

NOMBRE DE PRODUCTEURS ET PRODUCTION TOTALE ANNUELLE

Number of producers and total annual production

Année	Nombre de producteurs	Litres
Year	Number of producers	Litres
2003	7 925	2 861 545 692
2002	8 209	2 824 392 705
2001	8 811	2 925 965 264
2000	9 193	2 879 594 829
1995	11 394	2 768 340 717
1990	14 078	2 854 838 790
1985	17 571	2 867 855 136
1980	21 755	2 806 949 234

quota journalier. Pour cette même période, les volumes produits en excédent de la flexibilité permise n'ont pas été retranchés du quota du producteur, et ce, contrairement à l'année dernière.

Enfin, par voie de résolution lors de l'assemblée générale annuelle d'avril, les producteurs ont voté de façon à ce que les futures augmentations des besoins canadiens leur soient allouées sous forme de quantités supplémentaires, exprimées en pourcentage de leur quota détenu sur la paie de lait. Ces quantités supplémentaires ne peuvent être transigées.

PRODUCTEURS - QUOTA PAR RÉGION - 2003

Producers - quota by region - 2003

Région <i>Region</i>	Nombre de producteurs <i>Number of producers</i>	Quota (kg de m.g./jour) <i>Quota (kg of b.f./day)</i>	Relève * <i>Young farmers*</i>			
			Avant le 1 ^{er} août 2002 <i>Before August 1, 2002</i>		Après le 1 ^{er} août 2002 <i>After August 1, 2002</i>	
			Nombre de producteurs <i>Number of producers</i>	Quota (kg de m.g./jour) <i>Quota (kg of b.f./day)</i>	Nombre de producteurs <i>Number of producers</i>	Quota (kg de m.g./jour) <i>Quota (kg of b.f./day)</i>
01 – Estrie	656	28 476,23	326	325,50	25	89,00
02 – Côte-du-Sud	478	15 862,74	281	272,20	7	31,00
03 – Gaspésie-Les Îles	29	607,39	17	16,10	0	0,00
04 – Lanaudière	323	9 942,76	173	176,20	11	47,00
05 – Mauricie	399	13 775,50	202	205,10	9	37,00
06 – Laurentides	384	13 310,26	192	191,70	6	30,00
07 – Centre-du-Québec	981	41 691,73	512	522,00	27	95,00
08 – Abitibi-Témiscamingue	176	5 539,14	85	84,80	4	16,00
09 – Québec	1 237	44 166,66	703	692,90	43	131,00
10 – Beauce	705	24 627,89	397	394,80	20	64,00
11 – Bas-Saint-Laurent	658	19 490,74	376	376,60	14	58,00
12 – Saguenay – Lac-Saint-Jean	418	15 168,21	227	236,10	26	126,00
13 – Saint-Hyacinthe	879	36 397,67	446	445,10	23	59,00
14 – Saint-Jean – Valleyfield	602	21 913,92	293	290,70	11	47,00
Total	7 925	290 970,84	4 230	4 229,80	226	830,00

* Au 31 juillet 2002, le Programme d'aide à la relève en production laitière en place depuis 1986 a été remplacé par un nouveau programme.

* On July 31, 2002, a new program replaced the Assistance Program for Young Dairy Farmers that had been in place since 1986.

RELÈVE

En cours d'année, 133 producteurs ont reçu le prêt à la relève en production laitière; 38 d'entre eux ont obtenu 1 kg par jour et 95 autres, 5 kg par jour.

CAS DE FORCE MAJEURE

Cette année, 68 producteurs ont fait une demande de cas de force majeure afin de pouvoir prêter leur quota. Dix-sept de ces demandes ont été acceptées pour cause d'incendie, 21 pour cause de maladie de l'exploitant, 21 pour cause de maladie du troupeau et 9 ont été refusées.

SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS (SCVQ) – 2003 Centralized Quota Sale System (CQSS) – 2003

Mois <i>Month</i>	Prix du quota (\$/kg de m.g./jour) <i>Quota price (\$/kg of b.f./day)</i>	Offres d'achat (kg de m.g./jour) <i>Bids to buy (kg of b.f./day)</i>	Offres de vente (kg de m.g./jour) <i>Offers to sell (kg of b.f./day)</i>	Ratio Achat/vente <i>Buy/sell ratio</i>
Janvier – <i>January</i>	31 000,00	2 259,20	686,20	3,29
Février – <i>February</i>	30 800,00	1 432,20	2 722,50	0,53
Mars – <i>March</i>	29 499,00	2 135,10	3 571,00	0,60
Avril – <i>April</i>	27 999,00	1 625,50	2 868,20	0,57
Mai – <i>May</i>	26 000,00	1 353,50	1 867,70	0,72
Juin – <i>June</i>	28 000,00	3 170,20	677,40	4,68
Juillet – <i>July</i>	29 500,00	1 692,00	1 424,20	1,19
Août – <i>August</i>	28 900,00	910,50	2 381,50	0,38
Septembre – <i>September</i>	27 499,00	788,50	2 015,40	0,39
Octobre – <i>October</i>	27 500,00	1 026,70	1 441,20	0,71
Novembre – <i>November</i>	27 751,00	814,50	1 444,60	0,56
Décembre – <i>December</i>	27 499,00	874,10	1 867,70	0,47
Moyenne pondérée <i>Weighted average</i>	28 589,92	1 506,83	1 913,97	0,79

TRANSACTIONS DE QUOTA* – 2003 Quota transactions* – 2003

	kg de m.g. / jour <i>kg of b.f./day</i>	%
Quota acquis par de nouveaux producteurs par achat de ferme <i>Quota acquired by new producers through farm purchase</i>	627,93	3,81
Quota acquis pour expansion <i>Quota acquired for expansion purposes</i>	669,56	4,06
Formation de sociétés ou compagnies <i>Creation of partnerships or companies</i>	5 871,50	35,64
Quota transigé par le SCVQ <i>Quota processed through quota exchange (CQSS)</i>	9 307,10	56,49
Total	16 476,09	100,00

* Quota transigé en % de la quantité de quota détenu au 31 décembre 2003: 5,66 %.
* Quota marketed in % of the quantity of quota held on December 31, 2003: 5.66%.

QUOTA

The Milk Management Department is responsible for managing production through implementation of the Règlement sur les quotas des producteurs de lait (By-law respecting quotas for milk producers). This By-law was amended on four occasions in 2003.

First, in January, section 53.10 of Division XIV, which deals with the Assistance Program for Young Dairy Farmers, was amended to clearly set out the re-qualification schedule, and section 53.13 was modified to more clearly specify the share capital holding required when a producer is a legal entity.

To comply with the decision of the World Trade Organization's Appellate Body concerning export milk, the Federation amended the By-law in April to put an end to individual export milk contracts.

To ensure that Quebec produced 100% of its share of Canadian requirements, producers were allowed to produce an additional volume of milk equal to two times their daily quota in each of the months from April to July. For this same period, volumes produced in excess of the permitted flexibility range were not subtracted from the producer's quota, unlike last year.

Finally, at the Annual General Meeting in April, producers voted for a resolution calling for future increases in Canadian requirements to be allocated in the form of additional quantities, expressed as a percentage of their quota holding on their milk pay. These additional quantities cannot be sold.

YOUNG FARMERS

During the year, 133 producers received a young dairy farmer's loan during the year; 38 were allocated 1 kilogram per day, and 95 received 5 kilograms per day.

CATASTROPHES AFFECTING PRODUCTION

This year, 68 producers applied for authorization to rent out quota due to a catastrophe affecting their production. Seventeen of the applications accepted were because of a fire, 21 because of the farmer's severe illness, 21 due to a severe disease in the milking herd; 9 were refused.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ

La section contrôle de la qualité de la Direction gestion du lait veille à l'application des normes prévues par les Conventions de mise en marché du lait et à l'amélioration de la qualité du lait livré par les producteurs laitiers.

Dans le but d'améliorer la qualité du lait mis en marché par les producteurs québécois, de nouvelles règles ont été intégrées aux Conventions de mise en marché du lait et mises en application le 1^{er} août 2003. Ces changements s'appliquent aux normes sur les bactéries totales (b.t.) et les cellules somatiques (c.s.). La norme en bactéries totales est passée de 100 000 b.t./ml à 50 000 b.t./ml sans que le niveau de pénalité ne soit modifié. Un taux de pénalité progressif pour les cellules somatiques a été instauré : 1 \$/hl pour la première pénalité, 2 \$/hl pour la seconde, 3 \$/hl pour la troisième et 4 \$/hl pour la quatrième, sur une période de 12 mois. Mentionnons qu'auparavant, le taux était fixe à 0,75 \$/hl. Enfin, encourir une quatrième pénalité en bactéries totales ou

une quatrième pénalité en cellules somatiques entraîne dorénavant, en plus de la pénalité, la suspension de la collecte jusqu'à ce que le lait soit conforme à l'ensemble des normes exigées. En décembre 2003, à la suite de la mise en œuvre de ces nouvelles règles, 24 producteurs ont vu la collecte de leur lait suspendue pour avoir cumulé quatre pénalités en cellules somatiques ou quatre pénalités en bactéries totales.

Toujours dans le but d'améliorer la qualité du lait produit, un mécanisme de versement de prime à la qualité a été mis sur pied en 2003. Si, pour la période allant de décembre d'une année à novembre de l'année suivante, la moyenne provinciale est inférieure à 250 000 c.s./ml, le versement de la prime peut s'effectuer à compter du mois de février suivant et pour une période de 12 mois. La prime est versée mensuellement à chaque producteur dont les résultats

POUR UNE AGRICULTURE À DIMENSION HUMAINE

NOTRE MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE FAVORISE UNE AGRICULTURE RESPECTUEUSE DES RESSOURCES ET DES PERSONNES, UNE AGRICULTURE EFFICACE ET À DIMENSION HUMAINE, RÉPARTIE SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE QUÉBÉCOIS.

AU QUÉBEC, LES PRODUCTIONS SOUS GESTION DE L'OFFRE REPRÉSENTENT PLUS DE 9 000 FERMES QUI GÉNÈRENT 2,3 MILLIARDS DE DOLLARS ANNUELLEMENT, SOIT 40 % DES RECETTES AGRICOLES DE LA PROVINCE, ET CRÉENT PRÈS DE 70 000 EMPLOIS.



FOR AGRICULTURE ON A HUMAN SCALE

OUR FAIR AGRICULTURAL MODEL PROMOTES EFFICIENT AND HUMAN-SCALE AGRICULTURE THROUGHOUT QUEBEC THAT RESPECTS RESOURCES AND PEOPLE.

IN QUEBEC, COMMODITIES UNDER SUPPLY MANAGEMENT ACCOUNT FOR OVER 9,000 FARMS, WHICH GENERATE \$2.3 BILLION A YEAR, OR 40% OF THE PROVINCE'S AGRICULTURAL REVENUES, AND CREATE NEARLY 70,000 JOBS.

de qualité sont inférieurs à 5000 b.t./ml et 150 000 c.s./ml. Elle est versée au prorata du volume produit par les producteurs admissibles et est financée par les transformateurs et par les producteurs à raison de 0,03 \$/hl de lait chacun. Pour la période de décembre 2002 à novembre 2003, la moyenne provinciale a été de 261 238 c.s./ml; conséquemment la prime ne pourra être versée pour la période de février 2004 à janvier 2005. On constate par ailleurs une amélioration de la moyenne au cours des dernières années.

En 2003, sur le plan du dénombrement des bactéries totales, le pourcentage du lait mis en marché et contenant 100 000 b.t./ml et moins s'élevait à 97,83 %, soit un niveau semblable à celui de l'année précédente.

Entre les mois de janvier et juillet, soit avant l'instauration des nouvelles règles, le pourcentage de lait conforme à la norme en bactéries totales était de 97,9 %, une proportion comparable à la même période l'année précédente, avec une moyenne d'environ 97,7 %. Le pourcentage de lait conforme a diminué de façon marquée avec l'entrée en vigueur de la nouvelle norme plus élevée, en août 2003. Par la suite, les résultats se sont améliorés graduellement, jusqu'en décembre 2003, pour tendre vers le niveau habituel.

EXIGENCES QUALITATIVES – 2003

Quality requirements – 2003

Type d'analyse <i>Analysis</i>	Norme <i>Standard</i>
Bactéries totales <i>Total bacteria count</i>	100 000/ml – Avis préventif à 50 000/ml <i>100,000/ml – Notice at 50,000/ml</i> <i>du 1^{er} janvier au 31 juillet – from January 1 to July 31</i> 50 000/ml – Avis préventif à 25 000/ml <i>50,000/ml – Notice at 25,000/ml</i> <i>du 1^{er} août au 31 décembre – from August 1 to December 31</i>
Bactéries après pasteurisation <i>Bacteria after pasteurization</i>	7000/ml
Cellules somatiques <i>Somatic cell count</i>	500 000/ml - Avis préventif à 400 000/ml <i>500,000/ml – Notice at 400,000/ml</i>
Adultération par les antibiotiques <i>Adulteration by antibiotics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Adultération par l'eau <i>Adulteration by water</i>	Point de congélation n'excède pas -0.525 °H <i>Freezing point with limit of -0.525 °H</i>
Adultération par les antiseptiques <i>Adulteration by antiseptics</i>	Négatif à l'analyse <i>Negative</i>
Sédiments <i>Sediments</i>	Pas plus de 2,0 mg de sédiments par 452,8 ml de lait <i>No more than 2.0 mg per 452.8 ml of milk</i>
Odeur <i>Smell</i>	Aucune mauvaise odeur <i>No bad smell</i>
Température <i>Temperature</i>	4 °C maximum
Saveur <i>Taste</i>	Aucune mauvaise saveur <i>No bad taste</i>
Falsification (modification frauduleuse de la composition ou de la qualité du lait cru) <i>Falsification (fraudulent alteration of composition or quality of raw milk)</i>	Aucune falsification permise <i>No falsification allowed</i>

QUALITY CONTROL

The Quality Control Section of the Milk Management Department is responsible for the application of standards set out in the Milk Marketing Agreements and for the improvement in the quality of milk delivered by dairy producers.

To improve the quality of milk marketed by Quebec producers, new rules were incorporated into the Milk Marketing Agreements and became effective on August 1, 2003. These changes apply to the standards for total bacteria (t.b.) and somatic cells (s.c.). The total bacteria standard was lowered from 100,000 t.b./ml to 50,000 t.b./ml without changing the penalty level. A progressive penalty rate was introduced for somatic cell counts: \$1/hl for the first penalty, \$2/hl for the second, \$3/hl for the third and \$4/hl for the fourth, over a 12-month period. Previously, the rate was set at \$0.75/hl. Finally, a fourth penalty for total bacteria or a fourth penalty for somatic cells results in the suspension of

pickup, in addition to the penalty, until the milk meets all the required standards. In December 2003, following implementation of these new rules, 24 producers saw pickup of their milk suspended for having accumulated four penalties for somatic cells or four penalties for total bacteria.

Still with the objective of improving the quality of milk produced, a quality premium payment mechanism was introduced in 2003. If, for the period from December of one year to November of the following year, the provincial average is lower than 250,000 s.c./ml, the premium may be paid, starting the following February, for a 12-month period. The premium is paid monthly to each producer whose quality results are below 5,000 t.b./ml and 150,000 s.c./ml. It is prorated to the volume produced by eligible producers and the cost is shared by both processors and producers at a rate of \$0.03/hl. For the period from December 2002 to November 2003, the

provincial average was 261,238 s.c.; consequently, the premium cannot be paid for the period from February 2004 to January 2005. However, an improvement in the average has been observed in the past few years.

With regard to total bacteria counts, 97.83% of milk marketed in 2003 contained 100,000 t.b./ml or less, a level similar to last year.

Between January and July, before the new rules were instituted, 97.9% of milk complied with the total bacteria standard, a proportion comparable to the same period last year (approximately 97.7%). The percentage of conforming milk decreased significantly when the new higher standard came into force in August 2003. Subsequently, the results improved gradually until December 2003, when they tended toward the usual level.

QUALITÉ DU LAIT LIVRÉ PAR STRATE

Stratification of quality of milk

Résultat d'analyse Analysis results				2003 % volume % volume	2002 % volume % volume	2003 % analyses % analyses	2002 % analyses % analyses
Bactéries totales	1	—	25 000/ml	88,47	87,89	89,01	88,26
Total bacteria count	25 001	—	50 000/ml	6,43	6,55	6,10	6,34
	50 001	—	100 000/ml	2,93	3,07	2,73	2,95
plus de/more than	100 000/ml	2,17	2,49	2,16	2,45		
Cellules somatiques	1	—	100 000/ml	6,78	6,14	7,61	6,90
Somatic cell count	100 001	—	200 000/ml	31,12	29,80	29,54	28,26
	200 001	—	300 000/ml	30,82	29,99	28,92	28,16
	300 001	—	400 000/ml	17,46	17,99	17,34	17,51
	400 001	—	500 000/ml	7,96	8,58	8,60	9,25
plus de/more than	500 000/ml	5,86	7,50	7,99	9,92		

Le pourcentage de lait se retrouvant dans la strate inférieure ou égale à 25 000 b.t./ml est quant à lui passé de 87,89 % en 2002 à 88,47 % en 2003. La moyenne pondérée de bactéries totales dans le lait s'est améliorée de 7,19 %, passant de 15 434 b.t./ml en 2002 à 14 324 b.t./ml en 2003.

Quant au comptage des cellules somatiques, le pourcentage du volume de lait conforme à la norme est passé de 92,50 % en 2002 à 94,14 % en 2003. La moyenne pondérée annuelle de cellules somatiques a diminué de 4,72 %, passant de 274 971 c.s./ml en 2002 à 261 986 c.s./ml en 2003.

MOYENNES DES RÉSULTATS D'ANALYSE

Average analysis results

	2003 pondérée Weighted results	2002 pondérée Weighted results
Bactéries totales/ml Total bacteria count/ml	14 324	15 434
Cellules somatiques/ml Somatic cell count/ml	261 986	274 971

Plusieurs rencontres ont eu lieu en cours d'année entre la Fédération et Agropur, qui représente l'ensemble des coopératives laitières, afin d'établir un protocole de suivi et d'intervention uniforme auprès des producteurs aux prises avec des problèmes de qualité du lait. Le programme d'aide pour l'amélioration du comptage cellulaire est maintenant accessible aux producteurs qui reçoivent un deuxième avis de dépassement de la norme en cellules somatiques. Ce programme est coordonné par chaque syndicat régional et prévoit que les frais maximums encourus par le producteur, fixés à 500 \$, lui sont remboursés à 50 %, pour un remboursement maximal de 250 \$. Ces frais doivent être liés à la vérification du système et de la méthode de

The percentage of milk below or equal to 25,000 t.b./ml rose from 87.89% in 2002 to 88.47% in 2003. The weighted average total bacteria in milk improved by 7.19%, from 15,434 t.b./ml in 2002 to 14,324 t.b./ml in 2003.

As for somatic cell counts, the percentage of milk volume conforming to the standard rose from 92.50% in 2002 to 94.14% in 2003. The annual weighted average of somatic cells decreased from 274,971 s.c./ml in 2002 to 261,986 s.c./ml in 2003, an improvement of 4.72%.

Several meetings were held during the year between the Federation and Agropur, which represents all dairy cooperatives, to establish a uniform monitoring and intervention protocol for producers with milk quality problems. The cell count improvement program is now accessible to producers who receive a second notice for exceeding the somatic cell count standard. This program is coordinated by each regional syndicate; it provides

that 50% of the maximum expenses incurred by a producer, set at \$500, will be reimbursed for a maximum reimbursement of \$250. These expenses must be related to the Verification of Milking Equipment and Methods (VMEM) by a PATLQ agent, and to a diagnosis of herd health by a veterinarian, including the drawing and bacteriological analysis of milk samples.

In meetings between the Federation and Agropur, the possibility of making the Milk House HACCP Prerequisite Program available to all producers was discussed. In November 2003, the Best Farm Practices Guide (BFP – Milk House) was sent to dairy producers by the Federation and by each dairy cooperative. Awareness meetings were organized for producers during the year. A meeting was held specifically for the secretaries and resource people assigned to milk quality in the regional syndicates.

In December 2003, the Canadian Food Inspection Agency announced that the technical review of Dairy Farmers of Canada's Canadian Quality Milk Program had confirmed its technical reliability and compliance with regulatory requirements and with the principles of the Hazards Analysis Critical Control Point (HACCP) system.

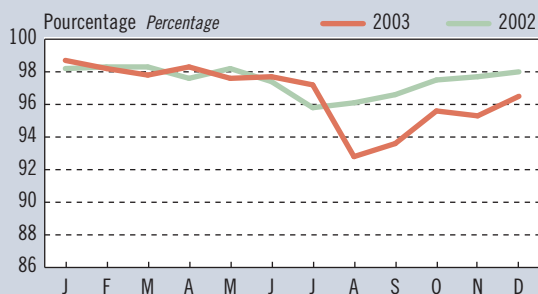
traite (VSMT) effectuée par un agent du PATLQ, ainsi qu'au diagnostic de l'état de santé du troupeau fait par le médecin vétérinaire, incluant le prélèvement et l'analyse bactériologique d'échantillons de lait.

Lors des rencontres entre la Fédération et Agropur, il a été discuté de la possibilité de rendre disponible à l'ensemble des producteurs québécois le programme *Préalables HACCP – laiterie de ferme*. En novembre 2003, le *Guide des bonnes pratiques à la ferme (BPF – laiteries)* a été expédié aux producteurs laitiers par la Fédération et par chacune des coopératives laitières. Au cours de l'année, différentes rencontres de sensibilisation ont été offertes aux producteurs. Une rencontre s'est tenue spécialement pour les secrétaires et les ressources affectées à la qualité du lait au sein des syndicats régionaux.

En décembre 2003, l'Agence canadienne d'inspection des aliments a annoncé que l'examen technique du programme des Producteurs laitiers du Canada *Lait canadien de qualité* avait permis de confirmer sa fiabilité technique et sa conformité aux exigences réglementaires ainsi qu'aux principes d'analyse des risques et de maîtrise des points critiques (HACCP).

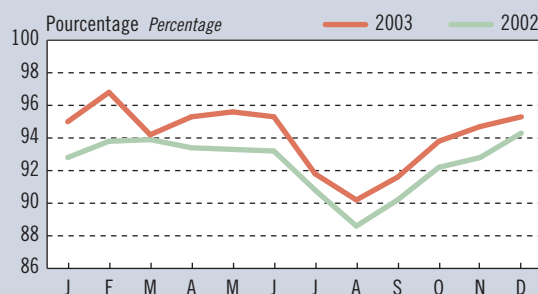
LAIT CONFORME À LA NORME – BACTÉRIES TOTALES

Milk conforming to standard – Total bacteria



LAIT CONFORME À LA NORME – CELLULES SOMATIQUES

Milk conforming to standard – Somatic cell count



CONTRÔLE DU VOLUME ET DE LA COMPOSITION

La section contrôle du volume et de la composition de la Direction gestion du lait a la responsabilité de s'assurer que les analyses de composition et la mesure des volumes sont conformes au lait livré par les producteurs et au lait payé par les usines.

Le personnel effectue, entre autres, des visites régulières des usines pour inspecter les compteurs et les échantillonneurs automatiques. Au cours de l'année 2003, le personnel a collaboré à deux reprises à la formation des nouveaux essayeurs à l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe. Des vérifications du calibrage des bassins refroidisseurs sur plusieurs circuits de ramassage ont également été effectuées en cours d'année.

De plus, le personnel collabore avec les employés du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) chargés de valider les résultats du laboratoire d'analyse de la

composition du lait de Sainte-Anne-de-Bellevue. En 2003, plusieurs vérifications et enquêtes ont été réalisées par un enquêteur de la Fédération, ou conjointement avec le MAPAQ, sur des fermes et usines qui contrevenaient au Règlement sur les quotas des producteurs de lait. Les fautifs ont reçu des amendes pour les infractions commises.

La convention d'analyse des composants est arrivée à échéance cette année. Les principaux éléments de discussion dans le cadre de son renouvellement touchent les changements aux conventions et à la réglementation provinciale, l'implantation du programme d'analyse de lait frais et le partage des coûts entre les producteurs et les transformateurs. La mise en œuvre du prélèvement et de l'analyse du lait frais sans agent de conservation s'amorcera en 2004 et entraînera de multiples modifications. Celles-ci touchent la collecte des échantillons de lait et leur conservation, l'entreposage à l'usine et le transport des

POURCENTAGE DU VOLUME MESURÉ PAR UN COMPTEUR APPROUVÉ ET ÉCHANTILLONNÉ PAR UN ÉCHANTILLONNEUR APPROUVÉ

Percentage of volume measured by an approved meter and sampled by an approved sampler

Volume

92 % du volume de lait reçu par les usines a été mesuré par un compteur approuvé.
92% of the milk volume received by the plants was measured by an approved meter.

Composition du lait (matière grasse, protéine, lactose et autres solides)

Milk composition (butterfat, protein, lactose and other solids)

91 % du lait a été échantillonné à l'usine, pour le paiement, à l'aide d'un échantillonneur approuvé.
91% of the milk volume was sampled at the plant for payment purposes, using an approved sampler.



VOLUME AND COMPOSITION CONTROL

The Volume and Composition Control Section of the Milk Management Department is responsible for ensuring that component tests and volume measurements of milk shipped by producers and paid by the plants are accurate.

Staff members also make regular visits to the plants to inspect the meters and automatic samplers. During the 2003 dairy year, the staff cooperated on two occasions in training courses for milk testers at l'Institut de technologie agroalimentaire de Saint-Hyacinthe. Verifications were also conducted during the year of the calibration of farm bulk cooling tanks on several pickup routes.

In addition, we cooperated with the employees of the Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) who are responsible for validating the results of milk component tests

performed by the test lab in Sainte-Anne-de-Bellevue. In 2003, a number of inspections and investigations were conducted by an inspector from the Federation, or jointly with MAPAQ, of farms and plants contravening the By-law respecting quotas for milk producers. Offenders were fined for the infractions.

The Component Testing Agreement expired this year. The main points of discussion in the renewal talks concern the changes to agreements and provincial regulations, implementation of the fresh-milk testing program, and cost-sharing between producers and processors. The sampling and testing of fresh milk without preservatives will begin in 2004 and will require many changes. These changes concern the collection and preservation of the milk samples, storage at the plant and transportation of the samples to the laboratory, as well as the Dairy Herd Analysis Service facilities (known as the PATLQ in French).

In 2003, 92% of all milk delivered by producers was measured at the plant by an approved meter, the same percentage as last year. In addition, 91% of the samples for milk-billing purposes were processed by an approved sampler.

Finally, as regards milk composition, when compared with 2002, the 2003 component level was 0.02 kg/hl higher in protein, more than 0.02 kg/hl higher in total solids, and a little over 0.01 kg/hl higher in lactose. The butterfat content was down slightly by 0.01/hl.

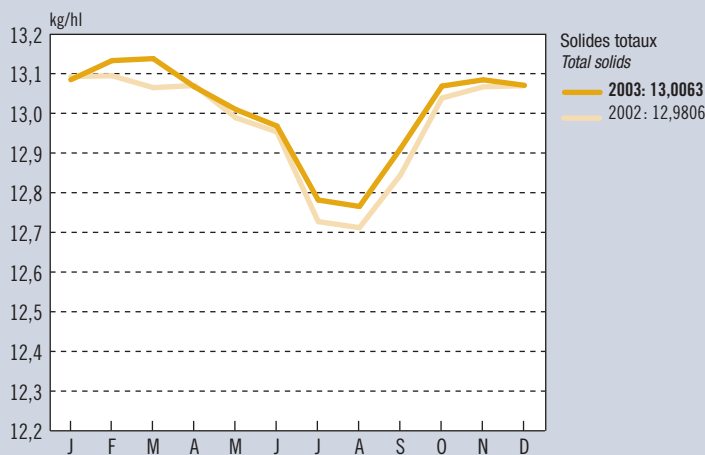
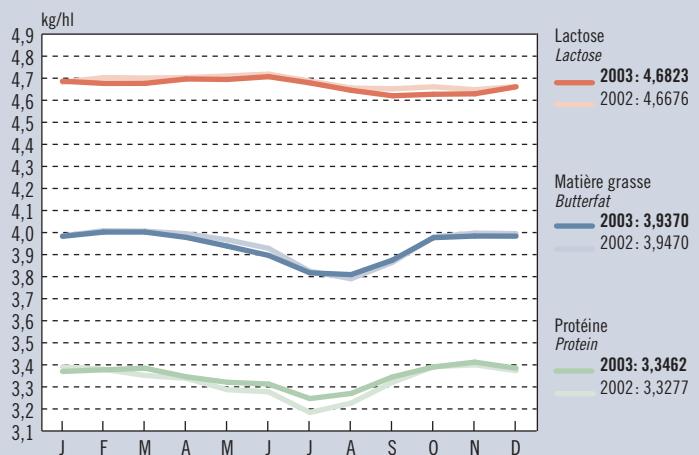
prélèvements jusqu'au laboratoire ainsi que l'aménagement du laboratoire du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ).

Mentionnons qu'en 2003, 92 % de l'ensemble du lait livré par les producteurs a été mesuré à l'usine par un compteur approuvé, soit un pourcentage identique à l'année précédente. Par ailleurs, 91 % des échantillons utilisés pour les besoins de la facturation ont été prélevés à l'usine à l'aide d'un échantillonneur approuvé.

Finalement, en ce qui concerne la composition du lait, la teneur en protéines a augmenté de 0,02 kg/hl par rapport à l'année dernière, celle des solides totaux s'est également accrue de plus de 0,02 kg/hl et celle du lactose d'un peu plus de 0,01 kg/hl. La teneur en matière grasse a pour sa part reculé de 0,01 kg/hl.

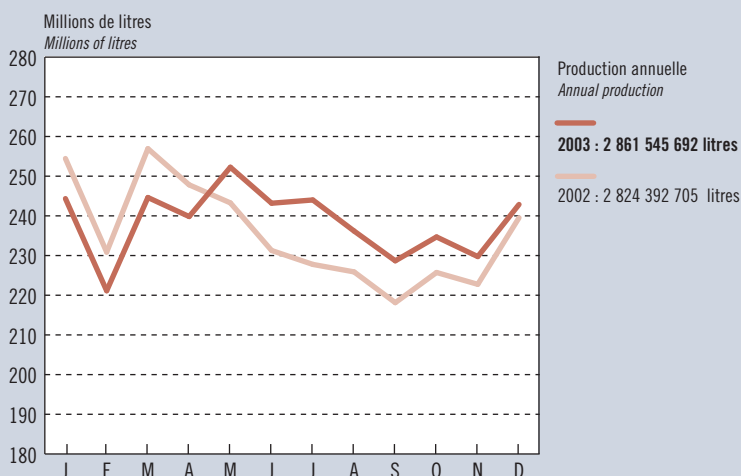
TENEUR MENSUELLE – MOYENNE PONDÉRÉE

Monthly test – Weighted average



VOLUME DE LAIT PRODUIT MENSUELLEMENT

Monthly milk production volume



FINANCES ET ADMINISTRATION

La Direction finances et administration a la responsabilité de produire l'information financière des différents fonds de la Fédération et des syndicats régionaux. Elle assume également les opérations monétaires reliées à la confection de la paie des producteurs et aux paiements des frais de transport ainsi qu'à la facturation aux usines. La direction fournit de plus un soutien administratif et des conseils financiers aux dirigeants en ce qui concerne le fonctionnement de l'organisation et le développement des dossiers connexes.

À la lecture des résultats du Fonds d'administration, nous constatons un équilibre entre les produits et les charges et un solde de fonds quasi inchangé alors qu'en 2002, rappelons-le, ce solde avait été réduit suite à une diminution temporaire du prélevé pour l'administration du plan conjoint.

Par ailleurs, les résultats du Fonds de publicité et promotion reflètent la décision de transférer l'ensemble des activités aux Producteurs laitiers du Canada (PLC) le 1^{er} août 2003. Ainsi, à compter de cette

FINANCEMENT DES ACTIVITÉS – 2003 *Financing of operations – 2003*

	Janvier à juillet <i>January to July</i>	Août à décembre <i>August to December</i>
	<i>\$/kg de s.t.* - \$/kg of t.s.*</i>	
Administration du plan conjoint et fonds de défense <i>Administration of the Joint Plan and Defense Fund</i>	0,02382	0,02365
Contribution à l'UPA <i>Contribution to the UPA</i>	0,00788	0,00805
Total partiel <i>Subtotal</i>	0,03170	0,03170
Publicité et promotion <i>Advertising and promotion</i>	0,08600	0,08600
Fonds de développement <i>Development program</i>	0,00080	0,00080
Total	0,11850	0,11850

* solides totaux
* total solids



FINANCE AND ADMINISTRATION

The Finance and Administration Department is responsible for producing financial information for the various Federation and Regional Syndicate Funds. It also handles all operations involved in preparing producer milk cheques, transportation cost payments and plant billings. The Department also provides administrative support and financial advice to the Federation's officers with respect to the organization's operations and the development of related issues.

The financial statements for the General Operating Fund show revenue equal to expenditures, and virtually no change in the Fund's balance from last year. As you may recall, this balance was down in 2002 due to a temporary reduction in the levy for administration of the Joint Plan.

The results of the Advertising and Promotion Fund reflect the decision to transfer all advertising and promotional activities to Dairy Farmers of Canada (DFC) on August 1, 2003. Since that date, the entire levy of \$1.10/hl has therefore been paid to DFC, which now handles all the promotional activities and advertising campaigns and covers the corresponding operating costs.

An analysis of the results of the Pool Fund shows that milk sales totaled more than \$1.810 billion, compared with \$1.634 billion last year. Sales revenue in Quebec rose by nearly \$186 million due, in particular, to an increase in the province's sales volume; in this regard, we should mention the end of export milk deliveries in April 2003. Returns from pooled milk sales dropped by nearly \$10 million. The milk and dairy products donation program was also implemented in 2003.

Lastly, it should be noted that, like 2002, the 2003 dairy year was particularly busy in terms of defending our supply management system, principally through the activities of the groups under supply management (GO5). The Federation's share of the costs of these activities was covered by the Fund to defend the economic interests of dairy producers. The financial results of this Fund were presented to delegates in private during the Annual General Meeting.

PAIEMENT AUX PRODUCTEURS – 2003

Payments to producers – 2003

	Intraquota <i>In-quota</i>			Hors quota * <i>Over-quota *</i>		
	Prix de la matière grasse <i>Price of butterfat</i>	Prix de la protéine <i>Price of protein</i>	Prix du lactose et autres solides <i>Price of lactose and other solids</i>	Prix de la matière grasse <i>Price of butterfat</i>	Prix de la protéine <i>Price of protein</i>	Prix du lactose et autres solides <i>Price of lactose and other solids</i>
	\$/kg	\$/kg	\$/kg	\$/kg	\$/kg	\$/kg
Janvier – <i>January</i>	6,0030	8,7855	1,2915	0,7000	0,7000	0,7000
Février – <i>February</i>	6,1504	9,6034	1,4099	0,7000	0,7000	0,7000
Mars – <i>March</i>	6,1542	9,4403	1,3892	0,7000	0,7000	0,7000
Avril – <i>April</i>	6,2551	9,6155	1,4006	0,9900	0,9900	0,9900
Mai – <i>May</i>	6,3450	9,4039	1,3578	0,9900	0,9900	0,9900
Juin – <i>June</i>	6,3688	9,5686	1,3763	0,9900	0,9900	0,9900
Juillet – <i>July</i>	6,1658	9,1230	1,2954	0,9900	0,9900	0,9900
Août – <i>August</i>	6,0086	9,5410	1,3719	0,0000	0,0000	0,0000
Septembre – <i>September</i>	6,3886	9,9144	1,4566	0,0000	0,0000	0,0000
Octobre – <i>October</i>	6,1833	9,3521	1,3905	0,0000	0,0000	0,0000
Novembre – <i>November</i>	6,0698	9,3207	1,3980	0,0000	0,0000	0,0000
Décembre – <i>December</i>	6,2186	9,5135	1,4119	0,0000	0,0000	0,0000
Prix moyen annuel <i>Average annual price</i>	6,1935	9,4285	1,3783	0,8798	0,8795	0,8822

* Jusqu'à juillet 2003, le prix de la production hors quota est établi par la CCL en fonction des revenus les plus bas obtenus pour l'écoulement sur le marché intérieur des surplus. Depuis le 1^{er} août 2003, aucun paiement n'est effectué sur la production hors quota. Le prix moyen annuel hors quota est établi sur les sept premiers mois de l'année.

* Up to July 2003, the CDC sets the price for over-quota production on the lowest returns received for disposal on the domestic surplus market. Since August 1, 2003, no payment has been made for over-quota production. The average annual price for over-quota is based on the first 7 months of the year.

date, la totalité du prélèvement de 1,10\$/hl est versée aux PLC qui assument depuis toutes les activités promotionnelles et les campagnes publicitaires, ainsi que les charges d'exploitation qui y sont reliées.

À l'analyse des résultats du Fonds du pool, nous observons que les recettes provenant des ventes de lait ont atteint plus de 1,810 milliard de dollars comparativement à 1,634 l'an passé. Les revenus des ventes au Québec ont augmenté de près de 186 millions de dollars, notamment en raison de l'augmentation du volume des ventes de la province; mentionnons à cet effet la fin des livraisons du lait d'exportation en avril 2003. D'autre part, le résultat des péréquations canadiennes a diminué de près de 10 millions de dollars. Notons également en 2003 la mise en application du programme de dons de lait et de produits laitiers.

Soulignons enfin que 2003 a été, comme 2002, une année intense pour la défense de notre système de gestion de l'offre principalement par des actions du regroupement des productions sous gestion de l'offre (G05). La part de la Fédération des coûts de ces activités est assumée à même le Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait, dont les résultats sont présentés à huis clos aux délégués lors de l'assemblée générale annuelle.

TECHNOLOGIE ET INFORMATION DE GESTION

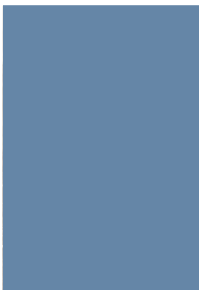
La Direction technologie et information de gestion a sous sa responsabilité les activités relatives aux systèmes d'information, à la bureautique, à la réseautique, au développement des systèmes et au support informatique. L'équipe compte quatre personnes : une architecte, un analyste-programmeur, un agent de soutien technique et la directrice.

Plusieurs projets ont fait l'objet d'efforts importants au cours de l'année 2003. Le remplacement du logiciel Giro, qui optimise les distances des circuits de ramassage du lait, a suivi son cours. Nous avons procédé à l'acquisition de données cartographiques et de deux logiciels, soit un éditeur pour la cartographie et un logiciel pour optimiser les distances de ramassage. Les nouvelles données cartographiques remplaceront le réseau actuel qui a été bâti en 1991 à partir de cartes papier. Le nouveau réseau est beaucoup plus précis et le logiciel d'optimisation plus performant, ce qui permet des économies dans les kilomètres calculés pour les circuits.

L'affectation du lait aux usines est un projet en développement qui devrait demander des efforts importants. L'affectation est l'opération hebdomadaire qui consiste à placer le lait dans les usines en fonction de leurs réquisitions quotidiennes en considérant les volumes de lait ramassés chaque jour dans les quelque 350 circuits à la grandeur du Québec. L'objectif est de placer le lait en minimisant les coûts de transport. Les solutions possibles à un tel problème sont extrêmement nombreuses et l'équipe de la direction travaille à un nouvel algorithme qui évalue un plus grand nombre de solutions.

Par ailleurs, un projet de renouvellement des ordinateurs de poche utilisés par les transporteurs a été approuvé et débutera en 2004. La technologie actuelle reste, mais de nouveaux équipements sont prévus pour remplacer ceux dont le coût de réparation est trop élevé. Notre équipe assure maintenant l'entretien des équipements pour lesquels il n'y a plus de contrat de maintenance.

Parmi les autres mandats effectués, mentionnons le développement du programme de gestion des dons de lait individuels ainsi que la participation au développement et à la mise en place du nouveau système de vérification de l'utilisation du lait par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, qui permettra la transmission électronique des déclarations d'utilisation du lait par les usines.



TECHNOLOGY AND MANAGEMENT INFORMATION

The Technology and Management Information Department handles all activities related to information systems, office automation, networking, systems development and support. The team's four members include an I.T. architect, a programmer-analyst, a technical support specialist and the director.

Several projects were the focus of major efforts in 2003. Progress was made on replacing the Giro software, which optimizes milk pickup route distances. We acquired mapping data and two software programs: desktop publishing software for mapping and a program to optimize pickup distances. The new mapping data will replace the current network, which was created in 1991 from paper maps. The new network is much more precise and the optimization software more efficient, which allows savings on the kilometres calculated for the routes.

The plant milk allocation system is being developed and will likely require major efforts. The allocation is a weekly operation that consists of directing milk to plants based on their daily requisitions, taking into account the volumes of milk picked up each day on approximately 350 routes across Quebec. The objective is to direct milk while minimizing transportation costs. There are a great many potential solutions to such a problem, and the Department's team is working on a new algorithm that evaluates a larger number of solutions.

A project to renew handheld computers used by transporters has been approved and will begin in 2004. The current technology is being retained but new equipment is planned to replace units with excessive repair costs. Our team now maintains equipment on which there no longer is a maintenance contract.

Among other mandates handled, we should mention the development of the individual milk donation management program, as well as participation in the development and implementation of the new milk utilization audit system by the Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, which will allow for transmitting the declarations of plant milk utilization electronically.

RECHERCHE ÉCONOMIQUE

Le rôle de la Direction recherche économique est principalement de conseiller les dirigeants de la Fédération sur toutes les politiques et tous les dossiers reliés à l'industrie laitière. Pour accomplir ce mandat, il lui est donc nécessaire de réaliser des études, des analyses et des textes de vulgarisation qui guideront les différentes instances décisionnelles et opérationnelles de l'organisation.

D'abord, le dossier du commerce international a été très actif au cours de la dernière année. Plusieurs rencontres importantes ont eu lieu et de nombreux rapports ont été publiés dans le cadre des négociations multilatérales à l'OMC, ainsi que dans le cadre des négociations en vue de la création d'une Zone de libre-échange des Amériques. La direction a participé à certaines de ces rencontres, dont la conférence ministérielle de l'OMC à Cancún. Nous avons contribué à l'analyse des recommandations provenant de divers pays en plus de fournir des propositions aux négociateurs canadiens, visant à

maintenir notre système de gestion de l'offre. Nous avons également répondu à diverses consultations de la part du gouvernement canadien portant sur d'éventuelles ententes bilatérales de libre-échange.

La direction a pris part à plusieurs rencontres avec les organisations provinciales, nationales et internationales de producteurs agricoles. Ces échanges ont permis de faire la promotion de la position canadienne et de notre système de gestion de l'offre. Mentionnons que la direction a été chargée d'assurer le suivi de certains volets du plan d'action en matière de commerce international, adopté par les conseils d'administration des cinq productions sous gestion de l'offre. Finalement, plusieurs articles de vulgarisation sur le commerce international ont été réalisés par la direction pour la revue *Le producteur de lait québécois*.

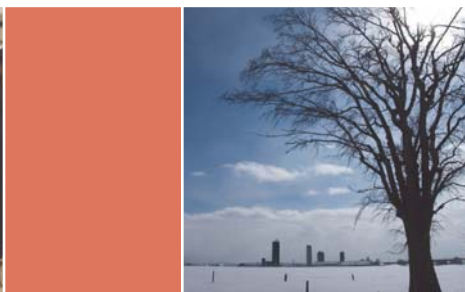
Au niveau national, nous collaborons étroitement avec la Direction principale aux opérations et partenariat externe pour le suivi et l'avancement des ententes de mise

en commun et la gestion du Plan national de commercialisation du lait.

L'établissement du prix du lait de la classe 1 est la question qui a le plus occupé les travaux de l'organisme de supervision de l'Entente sur la mise en commun de tout le lait, communément appelée « P5 ». Les mouvements de lait interprovinciaux, la mise en commun des coûts de transport et les règles d'approvisionnement ont également été des enjeux débattus dans la dernière année.

Sur la scène provinciale, nous appuyons au besoin les travaux de la Direction gestion du lait dans la négociation des conventions de mise en marché et de transport. Des travaux continus sont également réalisés pour le suivi et la planification de la production et du quota de la province. Par ses travaux, la direction a de plus contribué à la réflexion entreprise sur le prix du quota.

Le dossier du prix du lait n'a pas connu en 2003 un avancement à la hauteur des besoins des producteurs ni des efforts



ECONOMIC STUDIES

The role of the Economic Studies Department is principally to advise Federation officers on all policies and issues concerning the dairy industry. To fulfill this mandate, the Department must conduct studies and analyses and prepare texts to guide our organization's various policy development and operations groups.

International trade was a very active issue last year. Several major meetings were held and many reports were published in the context of the multilateral negotiations at the World Trade Organization (WTO), as well as the negotiations for the creation of a Free Trade Area of the Americas (FTAA). The Department participated in some of these meetings, including the WTO Ministerial Conference in Cancun. We contributed to the analysis of the recommendations issued by various countries and submitted proposals to the Canadian negotiators aimed at maintaining our supply management system. We also responded to various

consultations by the Canadian government regarding future bilateral free trade agreements.

The Department participated in several meetings with provincial, national and international agricultural producers' organizations. These exchanges allowed us to promote the Canadian position and our supply management system. The Department was mandated to follow up certain components of the action plan on international trade, adopted by the Boards of Directors of the five commodities under supply management. Finally, several articles explaining international trade for non-experts were produced by the Department for *Le producteur de lait québécois*.

At the national level, we worked closely with the Operations and External Partnerships Department on monitoring and advancing the Pooling Agreements and on the management of the National Milk Marketing Plan.

The establishment of the price of Class 1 milk took up most of the time of the All-Milk Pooling Agreement Supervisory Body, commonly known as "P5". Interprovincial milk movements, pooling of transportation costs and supply rules were other issues debated in the past year.

On the provincial scene, we assisted the Milk Management Department, when necessary, with the negotiation of marketing and transportation agreements. Work continues on monitoring and planning the province's production and quota. Through this work, the Department also contributed to the discussions on quota prices.

Progress in 2003 on the milk pricing issue did not measure up to producers' needs nor to all the efforts invested. In the case of Class 1, the P5 and provincial negotiations failed yet again. During the summer, a new proposal was developed with producers. This proposal

déployés pour y arriver. Dans le cas de la classe 1, les négociations à P5 et au niveau provincial ont une fois de plus échoué. Au cours de l'été, une nouvelle proposition a été développée chez les producteurs. Cette proposition a reçu un appui des producteurs, transformateurs et signataires gouvernementaux de quatre provinces sur cinq, mais n'a pu être adoptée suite au refus des industriels de l'Ontario. Il est clair que cette impasse laissera ce dossier en tête de liste des enjeux de 2004.

Toujours dans les dossiers à saveur économique, la direction a maintenu le suivi de la mise en œuvre prochaine du nouveau Programme canadien de sécurité du revenu agricole. Des travaux d'évaluation d'impacts sur les producteurs laitiers ont été faits en collaboration avec La Financière agricole et l'Union des producteurs agricoles (UPA).

RÉPARTITION RÉGIONALE DE LA PRODUCTION TOTALE ET DES PRODUCTEURS AU 31 DÉCEMBRE 2003

Production and producers, by region, as at December 31, 2003

Région <i>Region</i>	Production totale <i>Total production</i>		Producteurs <i>Producers</i>	
	Litres <i>Litres</i>	Pourcentage <i>Percentage</i>	Nombre <i>Number</i>	Pourcentage <i>Percentage</i>
01 – Estrie	282 197 637	9,86	656	8,28
02 – Côte-du-Sud	152 066 969	5,31	478	6,03
03 – Gaspésie-Les Îles	5 899 882	0,21	29	0,37
04 – Lanaudière	100 337 272	3,51	323	4,08
05 – Mauricie	133 175 883	4,65	399	5,03
06 – Laurentides	130 610 290	4,56	384	4,84
07 – Centre-du-Québec	410 274 267	14,34	981	12,38
08 – Abitibi-Témiscamingue	52 431 632	1,83	176	2,22
09 – Québec	428 702 296	14,98	1 237	15,61
10 – Beauce	242 831 211	8,49	705	8,90
11 – Bas-Saint-Laurent	190 438 410	6,65	658	8,30
12 – Saguenay-Lac-Saint-Jean	149 814 038	5,24	418	5,27
13 – Saint-Hyacinthe	363 936 416	12,72	879	11,09
14 – Saint-Jean-Valleyfield	218 829 489	7,65	602	7,60
Total	2 861 545 692	100,00	7 925	100,00



received support from the producers, processors and government signatories of four out of five provinces, but could not be adopted following the refusal of Ontario processors. It is clear that this deadlock will keep this issue at the top of the list in 2004.

The Department also continued to monitor the impending implementation of the new Canadian Agricultural Income Stabilization (CAIS) Program. Studies evaluating the impacts on dairy producers were conducted in collaboration with La Financière agricole and the UPA.

On the environment front, a good deal of energy went into completing the study initiated by the Federation on manure heaps in fields and on the impact of long-term stockpiling of manure behind buildings. As we know, this study is being conducted in cooperation with Envir-Eau and the Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (IRDA). This issue

is under discussion, in particular, with the Ministère de l'Environnement du Québec, so that the ministry recognizes the study results and that stockpiling manure in fields can be continued beyond the deadline date of October 1, 2005. Our Department also submitted a brief at the hearings of the Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) on hog production.

The Federation's Environment Committee is monitoring developments on this issue, while ensuring implementation of our agri-environmental action plan. Lastly, at the federal level, we participated in the work of a committee on greenhouse gases.

Turning to traceback, we participated in the work of the Tag Review Committee, which is responsible for making recommendations concerning tags, as well as in the work of the Transport Committee aimed at identifying ways of facilitating implementation of the traceback system in the cattle transport sector.

The discovery of a case of Bovine Spongiform Encephalopathy (BSE) in Canada in May led the Department to analyze the economic impact of the closure of export markets and the decline in cull cattle prices. We also participated in the work of several committees dealing with the disposal of dead stock, meat-and-bone meal, and emergency measures.

Our Department continued to ensure the Federation's involvement in research and development, particularly through its participation on the Board of Directors of Novalait inc., and on that company's various project management committees.

Lastly, our communications activities include regular contributions to *Le producteur de lait québécois*, from feature articles to columns on statistics, market trends, the environment, and research. We also meet occasionally with producer groups and other stakeholders interested in various subjects related to the dairy industry.

Sur le plan de l'environnement, beaucoup d'énergie a été consacrée à la finalisation de l'étude lancée par la Fédération portant sur l'entreposage des amas de fumier aux champs et sur l'impact de l'entreposage à long terme du fumier derrière les bâtiments. Rappelons que ces travaux sont réalisés en collaboration avec Envir-Eau et l'Institut de recherche et de développement en agroenvironnement. Ce dossier fait présentement l'objet de discussions, entre autres avec le ministère de l'Environnement du Québec, afin que ce dernier reconnaisse les résultats et que la pratique des amas aux champs puisse se poursuivre au-delà de la date limite du 1^{er} octobre 2005. La direction a également présenté un mémoire lors des sessions du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement sur la production porcine.

Le comité environnement de la Fédération suit les dossiers d'actualité dans ce domaine tout en veillant à la mise en œuvre du plan d'action en agroenvironnement. Enfin, à l'échelle canadienne, nous participons à un comité sur les gaz à effet de serre.

En matière de traçabilité, nous étions présents au comité de révision de la boucle, comité chargé de faire des recommandations au sujet des identifiants et au comité de transport visant à trouver des solutions pour faciliter l'implantation de la traçabilité au niveau des transporteurs de bovins.

La découverte d'un cas d'ESB au Canada en mai dernier a amené la direction à analyser les impacts économiques résultant de la fermeture des marchés d'exportation et de la baisse du prix des animaux de réforme. Nous avons également participé aux discussions de différents comités portant sur l'élimination des animaux morts, sur les farines animales et sur les mesures d'urgence.

L'engagement de la Fédération en recherche et développement continue d'être assuré par notre direction, notamment par sa participation au sein du conseil d'administration de Novalait inc. ainsi qu'à différents comités de gestion des projets de la compagnie.

Finalement, soulignons qu'en matière de communication, nous collaborons régulièrement à la revue *Le producteur de lait québécois*, que ce soit pour des articles de fond ou pour les chroniques sur les statistiques, l'évolution des marchés, l'agroenvironnement et la recherche. Nous rencontrons occasionnellement des groupes de producteurs ou d'autres intervenants intéressés à traiter de différents sujets concernant l'industrie laitière.

COMMUNICATIONS ET VIE SYNDICALE

La Direction communications et vie syndicale assume la responsabilité des communications internes et externes de la Fédération et elle coordonne et réalise des activités de formation et de vie syndicale. Son rôle l'amène à collaborer étroitement avec les autres directions et avec les élus pour les soutenir et les conseiller dans ces domaines.

La production de la revue *Le producteur de lait québécois* constitue un des principaux mandats de la direction sur le plan de la communication avec les producteurs. Nous sommes aussi associés au PATLQ pour la publication de son rapport annuel de production, en mai, à titre de numéro spécial de la revue *Le producteur de lait québécois*. Ce projet s'autofinance par la vente d'espaces publicitaires et permet à tous les abonnés producteurs du magazine de prendre connaissance des services offerts par le PATLQ, dont la Fédération est l'actionnaire majoritaire.

Des documents, dépliants d'information, lettres spéciales, avis publicitaires ou chroniques et articles pour d'autres publications sont également rédigés, à l'occasion en collaboration avec d'autres directions, sur des sujets d'intérêt pour les producteurs. La conclusion du différend à l'OMC sur les mécanismes d'exportation, la stratégie d'action et de communication des organisations de producteurs sous gestion de l'offre – lait, poulet, dindon, œufs d'incubation et œufs de consommation – communément appelées G05 Québec (G, pour gestion, O, pour offre, 5, pour le nombre de productions) dans le cadre des négociations agricoles de l'OMC, de même que notre participation au plan de promotion de la profession de l'UPA, plus particulièrement pour la journée *Portes ouvertes*, ont été les événements qui nous ont le plus sollicités à ce chapitre.

Par ailleurs, nous assumons la préparation du rapport annuel de la Fédération, en collaboration avec les directions concernées. Nous produisons aussi une brochure sur la mise en marché collective et la gestion de l'offre qui en fait valoir les bénéfices pour les producteurs, leurs partenaires et l'ensemble de la société. Cette brochure a été utilisée, entre autres, dans des activités de relations publiques et de relations gouvernementales. Elle est aussi remise à tous les producteurs avec le rapport annuel.

Nous travaillons, en collaboration avec les dirigeants de la Fédération, à la préparation d'allocutions ou de conférences pour les activités de représentation ou les réunions de l'organisation. Afin de tenir au fait de l'évolution des dossiers de la Fédération les administrateurs et les secrétaires des syndicats régionaux, nous rédigeons une lettre hebdomadaire, *Laitb'do*. La diffusion de cette lettre est élargie à certains partenaires de la Fédération. Nous sommes également responsables de



COMMUNICATIONS AND UNION SUPPORT

The Communications and Union Support Department is responsible for the Federation's internal and external communications and coordinates and conducts training and union support activities. Through this role, it cooperates closely with the other Departments and with the elected officers, offering support and advice in these areas.

Production of *Le producteur de lait québécois* magazine is one of the Department's principal tasks in its role of communicating with producers. We joined with the Dairy Herd Analysis Service (PATLQ) to publish its Annual Report, in May, as a special issue of *Le producteur de lait québécois*. This project, which was financed from advertising revenues, reminded producer subscribers of the services offered by the PATLQ, of which the Federation is the majority shareholder.

The Department also produces documents, information pamphlets, special letters, advertising notices or columns and articles for other publications on topics of interest to producers, occasionally working in collaboration with other Departments. The conclusion of the World Trade Organization (WTO) dispute on export mechanisms, the action and communication strategy designed for the supply management commodity groups – milk, chicken, turkey, hatching eggs, table eggs – commonly called G05 Québec (G for gestion, O for offre, 5, for the number of commodities), in the framework of the WTO agricultural negotiations, and participation in the UPA's plan to promote the farming profession, in particular activities for the Open House Days, took up most of our time in this area.

In addition, we handle preparation of the Federation's Annual Report, in cooperation with the other Departments concerned. We also produced a corporate pamphlet explaining the collective milk marketing and supply management system and the benefits it provides to producers, their partners and society as a whole. This pamphlet was also used in public and government relations activities. It is being delivered to all producers with the Annual Report.

In cooperation with the Federation's officers, we assisted in preparing speeches and presentations for appearances and meetings. To keep the directors and secretaries of the regional syndicates informed of developments in Federation projects, we produce a weekly newsletter, *Laitb'do*. The distribution of this letter has been extended to some of the Federation's partners.

l'organisation et de la tenue de réunions régulières avec les secrétaires des syndicats sur des dossiers pertinents à leur fonction.

Les dossiers de la protection des frontières et celui de l'ESB ont plus particulièrement sollicité la direction sur le plan de la mobilisation des producteurs. Nous avons proposé une stratégie de pressions régionales de février à avril pour ce qui est de la protection des frontières. En ce qui concerne l'ESB, nous avons collaboré avec l'UPA et la Fédération des producteurs de bovins du Québec, notamment pour l'organisation de la grande manifestation d'octobre à Québec.

Sur le plan des communications externes et des relations gouvernementales, nous sommes appelés à préparer et à mettre en œuvre des plans d'action et de communication pour défendre et promouvoir les intérêts des producteurs. L'évolution des négociations de l'OMC en début d'année a canalisé l'essentiel des ressources de la direction dans l'élaboration et la réalisation, en collaboration avec nos collègues de l'UPA et des autres groupes

sous gestion de l'offre, de la stratégie de communication des GO5 Québec. Le lancement de *GO5, Coalition pour un modèle agricole équitable, la gestion de l'offre*, en marge de la mini conférence ministérielle de l'OMC en juillet à Montréal, quelques semaines avant la conférence de Cancún, en a constitué l'élément central.

Nous répondons également aux nombreuses demandes d'information du public et des médias sur la production laitière et les dossiers de la Fédération. La direction est aussi appelée à faire des présentations ou des conférences sur la production laitière et sur notre système de mise en marché, notamment auprès de visiteurs étrangers.

Nous assurons, le cas échéant, la préparation d'activités de presse, de communiqués et nous conseillons les porte-parole de la Fédération auprès des médias. Ce sont les négociations de l'OMC, la crise de la vache folle, les dossiers du prix du lait et du contrôle des frontières, les suites de la décision finale de l'OMC sur le lait d'exportation, le programme de dons de lait et, en fin d'année, la crise de l'approvisionnement pour la période des fêtes de Noël et du

Nouvel An qui ont constitué les dossiers chauds dans ce secteur de nos activités. La direction continue de participer à un comité qui réunit les responsables des communications au niveau canadien pour préparer des outils de communication et de gestion de crise sur les questions de salubrité et de nutrition. Nous avons également été appelés à collaborer au plan de communication de l'UPA pour la promotion de la profession agricole.

Nous assurons aussi la communication avec les producteurs qui fréquentent le site extranet et nous nous occupons de la mise à jour et de l'ajout de contenu sur ce site. Nous demeurons responsables du contenu du site Internet corporatif et répondons aux demandes d'information des internautes qui nous visitent.

Pour ce qui est de la formation et de la vie syndicale, la direction a tenu, comme tous les ans, une session de formation de deux jours pour les nouveaux administrateurs des syndicats régionaux. De plus,



We are also responsible for organizing and holding regular meetings with the secretaries of the syndicates on issues related to their duties.

The border control and Bovine Spongiform Encephalopathy (BSE) issues required the Department to mobilize producers. Regarding border controls, we proposed a regional pressure strategy from February to April. On the BSE front, we cooperated with the UPA and the Fédération des producteurs de bovins du Québec, particularly in organizing the major demonstration that took place last October in Quebec City.

On the external communications front, we are called on to prepare and implement action and communication plans to defend and promote the interests of producers. Given developments in the WTO negotiations at the beginning of the year, most of the Department's resources were assigned to developing and implementing, in cooperation with the UPA and the other

supply management commodity groups, the GO5 Quebec communication strategy. The cornerstone of this strategy was the *GO5 Coalition for a Fair Agricultural Model, Supply Management*, officially launched in July in the runup to the WTO Mini-Conference in Montreal, a few weeks before the Cancun Conference.

In addition, we respond to many requests for information from the public and the media on dairy production and Federation issues. The Department is also called on to make presentations or give lectures on dairy production and our marketing system, particularly to foreign visitors.

When necessary, we prepare media activities and press releases and brief the Federation's media spokespersons. The WTO negotiations, the mad cow crisis, milk pricing, border controls, follow-up to the final WTO decision on export milk, the milk donation program, and, at year-end, the supply crisis during the Christmas

and New Year period were hot issues in this sector of our activities. The Department participated again this year in a committee that brings together communications staff from across Canada to prepare communication and crisis management tools on quality and nutrition issues. We were also called upon to work on the UPA communications plan to promote the image of farming.

The Department handles communication with the producers who visit the extranet site, updates the site and adds content. It remains responsible for the content on the corporate site and for replying to requests for information from its visitors.

In the area of training and union support activities, the Department held a two-day training session, as it does every year, for the new directors of regional syndicates. In addition, we updated the material used in the regions to train new producers on the milk marketing system.

nous nous sommes assurés de la mise à jour du matériel utilisé en région pour la formation aux nouveaux producteurs sur leur système de mise en marché du lait.

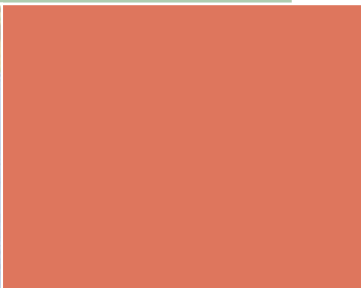
La direction est aussi responsable de la préparation de la journée annuelle de réflexion des délégués qui se tient à l'automne et collabore étroitement avec la Direction générale à la préparation des assemblées générales de la Fédération.

Finalement, à la suite de l'évaluation avec la Direction générale des besoins de la Fédération en ce qui concerne les communications, les relations gouvernementales et la vie syndicale, nous avons procédé à la réorganisation des ressources de la direction. À cet effet, une agente de communication et un conseiller en relations publiques et gouvernementales ont été embauchés en fin d'année.

POUR UNE MONDIALISATION DIFFÉRENTE

NOTRE MODÈLE AGRICOLE ÉQUITABLE EST UNE FORMULE D'AVENIR DANS LE CONTEXTE DE LA MONDIALISATION. LA GESTION DE L'OFFRE ET LA MISE EN MARCHÉ COLLECTIVE PERMETTENT AUX PRODUCTEURS DE RÉTABLIR UN RAPPORT DE FORCE FACE AUX MULTINATIONALES ET DE DÉVELOPPER UNE AGRICULTURE QUI TIENNE COMPTE DES DIMENSIONS SOCIALES ET ENVIRONNEMENTALES.

L'AGRICULTURE EST UN SECTEUR STRATÉGIQUE POUR LE DÉVELOPPEMENT DES PAYS, QU'ILS SOIENT RICHES OU PAUVRES; IL NE DOIT PAS ÊTRE SOUMIS AUX INCERTITUDES QU'ENTRAÎNERAIT UNE LIBÉRALISATION SAUVAGE DES MARCHÉS.



FOR A DIFFERENT TYPE OF GLOBALIZATION

OUR FAIR AGRICULTURAL MODEL IS A FORMULA FOR THE FUTURE IN THE CONTEXT OF GLOBALIZATION. THE SUPPLY MANAGEMENT AND COLLECTIVE MARKETING SYSTEM GIVES PRODUCERS MORE BARGAINING POWER VIS-À-VIS MULTINATIONALS AND HELPS DEVELOP SOCIALLY AND ECOLOGICALLY RESPONSIBLE AGRICULTURE.

AGRICULTURE IS A STRATEGIC SECTOR FOR A COUNTRY'S DEVELOPMENT, WHETHER RICH OR POOR; IT MUST NOT BE SUBJECTED TO THE UNCERTAINTIES OF UNBRIDLED MARKET LIBERALIZATION.

The Department is also responsible for preparing the annual delegates' Discussion Day held in the fall, and works closely with General Management in preparing the Federation's General Meetings.

Finally, following an evaluation with General Management of the Federation's needs in the area of

communications, government relations and union support, we proceeded to a reorganization of the Department's staff. In this regard, a communications officer and a government and public relations advisor were hired at the end of the year.

PUBLICITÉ ET PROMOTION

Depuis les cinq dernières années, le concept « Nostalgie », ayant comme toile de fond la chanson française, nous a permis d'atteindre un taux de notoriété et d'appréciation sans équivoque, nous hissant au rang des grands annonceurs du Québec.

En 2003, le défi était de taille : augmenter la consommation de lait tout en gardant une plate-forme créative et audacieuse. Les gestes de communication devaient refléter le dynamisme de l'univers du lait pour ainsi déclencher le réflexe de boire deux verres de lait sur une base quotidienne, autant pour le plaisir que pour la santé, et auprès de tous les groupes d'âge. Toute notre communication focalise sur le slogan « Un verre de lait c'est bien, mais deux c'est mieux. »

TÉLÉVISION FRANÇAISE ET ANGLAISE

La télévision a été le médium par excellence pour atteindre une portion importante de la population. Dès la mi-septembre, nous avons lancé la nouvelle campagne publicitaire présentant trois nouveaux messages de 30 secondes, dont l'un a été produit en version anglaise. La cible importante à atteindre demeure les 18-54 ans.

Dans le cadre de l'émission *Virginie*, sur les ondes de Radio-Canada, le Lait s'est associé avec la Banque Nationale aux bourses d'études « Virginie », permettant d'en remettre 30 d'une valeur de 20 000 \$ chacune. À la fin décembre, plus de 100 000 personnes avaient adressé une demande afin de réaliser leurs rêves d'études et 13 bourses avaient été remises.

RADIO ET AFFICHAGE

L'automne dernier à la radio, trois concepts, dont deux 30 secondes et un 60, ont mis en évidence notre nouveau slogan. Également, quatre nouvelles affiches dans le métro démontraient l'importance de prendre deux verres de lait : les deux piles d'une lampe de poche et d'un robot ont été remplacées par deux verres de lait, les dents d'un lapin sont représentées par deux verres de lait et un os en santé contient deux verres de lait. Les affiches, disponibles en version française et anglaise, « lampe de poche » et « os » ont été distribuées dans les écoles et les établissements publics.



ADVERTISING AND PROMOTION

Over the past five years, the "Nostalgie" concept, with French songs in the background, has enabled us to achieve greater name recognition and appreciation, propelling us into the ranks of Quebec's leading advertisers.

In 2003, we faced a daunting challenge: increase milk consumption while maintaining a bold and creative platform. Communication initiatives were designed to reflect the modern, dynamic image of milk and to encourage people in all age groups to drink two glasses of milk every day, as much for enjoyment as for the health benefits. Our communication strategy focused on the slogan "Un verre de lait c'est bien, mais deux c'est mieux."

FRENCH AND ENGLISH TELEVISION

Television was the most appropriate medium to reach a large segment of the public. In mid-September, we launched a new advertising campaign, featuring three new 30-second commercials, including one in English. The most important target group remains consumers aged 18-54.

As a tie-in to the "Virginie" program on Radio-Canada, Le Lait joined with the National Bank in sponsoring the "Virginie" scholarships; a total of 30 are to be awarded, each worth \$20,000. By the end of December, over 100,000 people had sent in an application to realize their educational dreams and 13 scholarships had been granted.

RADIO AND BILLBOARDS

On the radio last fall, three concepts, including two thirty-second spots and one sixty-second spot, featured our new slogan. Four new posters in the metro showed the importance of drinking two glasses of milk: two flashlight batteries and two robot batteries were replaced by two glasses of milk; a rabbit's teeth became two glasses of milk; and a healthy bone contained two glasses of milk. The "flashlight" and "bone" posters, available in French and English, were distributed to schools and public institutions.

COMMUNICATION-NUTRITION

La Fédération a continué son programme d'aide à la prévention de l'ostéoporose en collaboration avec Ostéoporose Québec. L'objectif de ce programme est de sensibiliser la population adulte à l'incidence de cette maladie et aux habitudes de vie à adopter pour la prévenir. Cette association nous a permis d'organiser une tournée provinciale dans une cinquantaine de CLSC du Québec sous la direction d'une diététiste expérimentée. Pour compléter ce programme, quelques conférences-rencontres en nutrition ont été mises sur pied pour sensibiliser les personnes âgées à l'importance de bien s'alimenter et au rôle essentiel du lait et des produits laitiers sur leur organisme.

CAMPAGNES PROMOTIONNELLES

ENFANTS

La Direction publicité et promotion a poursuivi son action éducative dans les maternelles et les écoles primaires du Québec avec son matériel Éducation-Nutrition. Pour une onzième année, elle a commandité la randonnée à vélo le Tour des Enfants.

ADOLESCENTS, ADOLESCENTES

Plusieurs activités à caractère sportif et culturel telles que le kiosque « Dépanne-lait », installé dans une vingtaine d'écoles secondaires du Grand Montréal, et les tournois de hockey nous ont permis de renforcer notre présence auprès des jeunes afin qu'ils choisissent le lait comme boisson en toutes occasions.

ADULTES

Nous avons rejoint la clientèle adulte par des événements familiaux comme la Féria du vélo de Montréal, le Carnaval de Québec, le Festival Montréal en Lumière, les FrancoFolies, la promotion « Les laits fouettés » dans les bars laitiers La Crémère, la promotion « Napperon avec le lait et les laits aromatisés » dans les restaurants Cora du Québec et bien d'autres.

Le calendrier, produit en collaboration avec les marchés Métro et Richelieu, présente des recettes à base de lait et de produits laitiers. Plus de 500 000 exemplaires ont été distribués à l'échelle du Québec.

LAIT AU CHOCOLAT

Pour ne pas laisser pour compte les 12-17 ans, nous avons conçu une campagne publicitaire et promotionnelle pour le lait au chocolat durant les mois d'août et de septembre. De façon à bien rejoindre ce groupe cible, nous avons produit un message publicitaire de 30 secondes pour les

Un verre de lait c'est bien,
mais deux c'est mieux.

NUTRITION COMMUNICATIONS

The Federation continued its osteoporosis detection program in cooperation with Ostéoporose Québec. The goal of this program is to make adults aware of this condition and the lifestyle habits that help prevent it. This partnership enabled us to organize a provincial tour of some 50 CLSCs in Quebec under the guidance of an experienced dietician. To complement the program, lecture-meetings on nutrition were organized to make senior citizens aware of the importance of a well-balanced diet and of the essential role milk and dairy products play in their health.

PROMOTIONAL CAMPAIGNS

Children

The Advertising and Promotion Department continued its educational activities in Quebec's kindergartens and elementary schools using its Nutrition-Education materials. For the 11th year in a row, it sponsored the Tour des Enfants children's cycling event.

Teenagers

Many sports and cultural activities, such as the Dépanne-lait booth in about 20 high schools in the Montreal area, as well as hockey tournaments, enabled us to boost our image with youths so they'll opt for milk for a drink every time.

Adults

We reached adults through family events such as the Montreal Féria cycling event, the Quebec City Winter Carnaval, the Montreal High Lights Festival, the FrancoFolies, the promotion "Les laits fouettés" at La Crémère ice cream stands, napkins at Cora restaurants in Quebec featuring glasses of milk and flavoured milk, and many more.

The milk calendar, produced in cooperation with Métro and Richelieu supermarkets, includes milk and dairy product recipes. Over 500,000 copies have been distributed throughout Quebec.

salles de cinéma, les stations spécialisées comme Musique Plus et Télétoon et pour notre site Internet.

Pour soutenir cette campagne, nous avons organisé une promotion intitulée « Cool à l'os » dans six megacomplexes. Tous ceux et celles qui se procuraient du lait au chocolat couraient la chance de gagner un vélo. Nous profitons de l'occasion pour remettre gratuitement un autocollant aux couleurs de la promotion. Nous en avons distribué plus de 20 000.

DES PROMOTIONS POUR P5

Le but de ce programme est d'harmoniser un projet commun entre le Québec, l'Ontario et les Maritimes afin d'augmenter les volumes de lait consommés dans les cinq provinces.

Au Québec, en janvier et février, la mise sur pied d'un projet avec les chaînes alimentaires a donné lieu à une entente avec les marchés Métro, Super C, Provigo, Loblaw's et Maxi au Québec. La promotion se lisait ainsi « Avec tout achat de 4 litres

de lait blanc et de 1 litre de lait au chocolat, obtenez gratuitement un sac de biscuits de marque privée Sélection Mérite ou Super C ou bien Choix du Président ». Cette promotion s'est avérée efficace en générant une augmentation des ventes de lait au chocolat, particulièrement dans les marchés Métro et Super C.

Pour leur part, l'Ontario et les Maritimes ont produit six livrets de recettes, pigées dans les calendriers antérieurs de l'Ontario, qui sont vendus dans leurs chaînes alimentaires respectives. Une évaluation sera faite en cours d'année. De plus, les provinces Maritimes ont introduit de nouveau une vingtaine de machines distributrices dans les écoles secondaires, portant leur nombre à un total de 30.

CRÈME AFFICHAGE

De la mi-juin à la mi-août, plus de 180 panneaux extérieurs, installés dans la plupart des régions du Québec, affichaient de la crème avec des fraises et des bleuets.

NOUVELLE STRUCTURE

Finalement, depuis le 1^{er} août 2003, la direction publicité et promotion de la Fédération relève des Producteurs laitiers du Canada, de façon à harmoniser le marketing des produits laitiers. L'Ontario et les Maritimes se sont également joints à l'organisme canadien.



CHOCOLATE MILK

To target the 12-17 age group, we designed a chocolate milk advertising and promotional campaign in August and September. To reach this target group, we produced a 30-second commercial for movie theatres, specialty stations like Musique Plus and Télétoon, and our Web site.

To support this campaign, we organized a promotion entitled "Cool à l'os" in six megaplexes. Everyone who bought chocolate milk had a chance of winning a bicycle. We took the opportunity to distribute over 20,000 free promotional stickers.

P5 PROMOTIONAL PROGRAM

The goal of this program is to harmonize a common project between Quebec, Ontario and the Maritimes to boost milk consumption in the five provinces.

In Quebec, a project with supermarket chains, in January and February, led to an agreement with Métro, Super C, Provigo, Loblaw's, and Maxi stores. The promotion read: "With any purchase of 4 litres of white milk and 1 litre of chocolate milk, obtain a free bag of Merit Selection or Super C or President's Choice private brand cookies." The promotion proved to be effective in generating additional chocolate milk sales, especially in Métro and Super C stores.

Ontario and the Maritimes produced six booklets of recipes taken from Ontario Milk Calendars and sold in major supermarket chains. An evaluation will be made during the year. In addition, the Maritimes introduced 20 vending machines in high schools, increasing the total to 30.

CREAM

Billboards

From mid-June to mid-August, more than 180 billboards, displayed in most regions of Quebec, featured cream with strawberries and blueberries.

NEW STRUCTURE

Lastly, since August 1, 2003, the Federation's Advertising and Promotion Department has been part of Dairy Farmers of Canada in order to harmonize dairy product marketing initiatives. Ontario and the Maritimes have also joined the national organization.

ÉTATS FINANCIERS

FINANCIAL STATEMENTS



RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS

La responsabilité des états financiers et de tous les renseignements présentés dans le rapport annuel relève de la direction de la Fédération des producteurs de lait du Québec. Les états financiers ont été préparés par la direction conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada et ils ont été approuvés par le Conseil d'administration. L'information financière et celle portant sur l'exploitation utilisées dans le reste du rapport annuel sont conformes aux renseignements présentés dans les états financiers.

Dans le cadre de ses responsabilités, la direction maintient des systèmes de contrôles internes comprenant des politiques et des procédures et la séparation des tâches et des responsabilités. Ces systèmes sont conçus en vue de fournir l'assurance que l'actif de la Fédération est bien sauvegardé, que toutes les opérations sont dûment autorisées, correctement inscrites et présentées et que l'on peut se fier aux registres comptables pour la préparation des états financiers. Aux systèmes de contrôles internes s'ajoutent un programme de vérifications internes ainsi que des revues appropriées effectuées par la direction.

Les vérificateurs indépendants Samson Bélair Deloitte & Touche s. e. n. c. r. l., nommés par l'Assemblée générale, ont vérifié les états de la Fédération conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada et ont présenté le rapport qui suit.

Le président du Conseil,



Jean Grégoire

Le 1^{er} vice-président,



Marcel Groleau

Le 26 février 2004

RAPPORT DES VÉRIFICATEURS

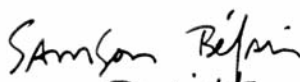
Aux producteurs de
Fédération des producteurs de lait du Québec
(Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec)

Nous avons vérifié le bilan de la Fédération des producteurs de lait du Québec (Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec) au 31 décembre 2003 et les états des résultats et de l'évolution des soldes de fonds, de l'évolution du solde à verser aux producteurs du Fonds du pool et du solde à verser aux entreprises laitières et aux producteurs du Fonds d'indemnisation, de l'évolution de la réserve d'ajustements du Système centralisé de vente des quotas et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la Fédération. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues du Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Tel que mentionné à la note complémentaire 2, les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait ont fait l'objet d'états financiers vérifiés distincts et n'ont pas été inclus dans les états financiers ci-joints. À cet égard, ces états financiers ne sont pas conformes aux principes comptables généralement reconnus du Canada.

À notre avis, à l'exception du fait qu'ils n'incluent pas les comptes du Fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait tel que mentionné au paragraphe précédent, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la Fédération au 31 décembre 2003 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus du Canada.



Deloitte Touche s.e.n.c.r.l.

Comptables agréés
Montréal, Québec

Le 26 février 2004

BILAN

au 31 décembre 2003

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes - qualité du lait \$	Fonds de développement \$
Actif				
À court terme				
Encaisse et dépôts à terme	8 916 756	5 389 493	1 076 940	-
Débiteurs (note 3)	191 899	13 119	73 236	-
Créances interfonds	1 100 039	3 139 508	91 177	530 731
Frais imputables au prochain exercice	325 726	3 104	11 767	-
Réserve d'ajustements (note 4)	-	-	-	-
	10 534 420	8 545 224	1 253 120	530 731
Placements (note 6)	132	-	-	940 117
Immobilisations (note 7)	499 160	-	-	-
Autre élément d'actif	217 224	-	-	-
	11 250 936	8 545 224	1 253 120	1 470 848
Passif				
À court terme				
Créditeurs (note 8)	2 379 333	3 119 980	111 753	-
Créances interfonds	528 948	745	19 032	-
Revenus reportés	-	-	-	-
Solde à verser aux producteurs	-	-	-	-
Réserve d'ajustements (note 4)	-	-	-	-
Solde à verser aux entreprises laitières et aux producteurs en vertu des Conventions de mise en marché du lait (note 5)	-	-	-	-
	2 908 281	3 120 725	130 785	-
Soldes de fonds (note 9)				
Investis en immobilisations	499 160	-	-	-
Affectés à Novalait inc. et au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicomis)	-	-	-	940 117
Libres d'affectations	7 843 495	5 424 499	1 122 335	530 731
	8 342 655	5 424 499	1 122 335	1 470 848
	11 250 936	8 545 224	1 253 120	1 470 848

Éventualités (note 13)

Fonds du pool \$	Fonds d'indemnisation \$	SCVQ \$	Élimination* \$	2003 Total \$	2002 Total \$
514 927	-	27 744 117		43 642 233	30 894 091
160 468 109	-	635 227		161 381 590	152 058 066
-	146 520	-	(5 007 975)	-	-
-	-	-		340 597	408 246
-	-	-		-	1 437 759
160 983 036	146 520	28 379 344	(5 007 975)	205 364 420	184 798 162
-	-	-		940 249	882 155
-	-	-		499 160	387 252
-	-	-		217 224	217 224
160 983 036	146 520	28 379 344	(5 007 975)	207 021 053	186 284 793
152 253 737	109 538	18 231 837		176 206 178	165 735 171
4 459 250	-	-	(5 007 975)	-	-
-	-	-		-	20 907
4 270 049	-	-		4 270 049	4 651 066
-	-	10 147 507		10 147 507	-
-	36 982	-		36 982	43 424
160 983 036	146 520	28 379 344	(5 007 975)	190 660 716	170 450 568
-	-	-		499 160	387 252
-	-	-		940 117	882 003
-	-	-		14 921 060	14 564 970
-	-	-		16 360 337	15 834 225
160 983 036	146 520	28 379 344	(5 007 975)	207 021 053	186 284 793

* Les créances interfonds présentées dans les fonds particuliers sont éliminées dans la colonne des totaux.

RÉSULTATS ET ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS DU FONDS D'ADMINISTRATION, DU FONDS DE PUBLICITÉ ET PROMOTION, DES PROGRAMMES-QUALITÉ DU LAIT ET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE – DES PRODUCTEURS DE LAIT – DU QUÉBEC

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes - qualité du lait \$	Fonds de développement \$	2003 Total \$	2002 Total \$
Produits						
Prélèvements	11 349 752	31 827 072	-	297 698	43 474 522	39 385 847
Retenues – qualité	-	-	952 742	-	952 742	899 166
Intérêts	807 945	142 071	-	11 219	961 235	860 117
	12 157 697	31 969 143	952 742	308 917	45 388 499	41 145 130
Charges						
Activités de promotion	-	1 367 830	-	-	1 367 830	2 013 469
Campagnes publicitaires	-	3 157 690	-	-	3 157 690	6 059 033
Contribution et cotisation aux Producteurs laitiers du Canada	637 237	26 718 660	-	-	27 355 897	21 159 477
Contribution à l'Union des producteurs agricoles	2 904 684	-	-	-	2 904 684	2 812 292
Exploitation	6 837 472	219 336	245 785	-	7 302 593	6 825 773
Information	129 470	-	46 171	-	175 641	139 297
Recherche et quote-part de la perte de Novalait inc.	372 074	-	-	216 592	588 666	828 025
Retenues – qualité versées aux entreprises laitières coopératives	-	-	659 127	-	659 127	628 950
Réunions des administrateurs et des membres	1 350 259	-	-	-	1 350 259	1 368 482
	12 231 196	31 463 516	951 083	216 592	44 862 387	41 834 798
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(73 499)	505 627	1 659	92 325	526 112	(689 668)
Soldes de fonds au début	8 416 154	4 918 872	1 120 676	1 378 523	15 834 225	16 523 893
Soldes de fonds à la fin	8 342 655	5 424 499	1 122 335	1 470 848	16 360 337	15 834 225

ÉVOLUTION DU SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS DU FONDS DU POOL ET DU SOLDE À VERSER AUX ENTREPRISES LAITIÈRES ET AUX PRODUCTEURS DU FONDS D'INDEMNISATION

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	Fonds du pool			Fonds d'indemnisation \$	2003 Total \$	2002 Total \$
	Ventes de lait \$	Frais de transport \$	Total Fonds du pool \$			
Recettes						
Provenant des ventes de lait (note 10)	1 810 194 296	-	1 810 194 296	(5 521)	1 810 188 775	1 633 779 285
Intérêts	133 440	-	133 440	3 911	137 351	136 883
	1 810 327 736	-	1 810 327 736	(1 610)	1 810 326 126	1 633 916 168
Distribution des recettes						
Versements nets aux producteurs	1 700 398 328	-	1 700 398 328	-	1 700 398 328	1 536 485 564
Déduction pour frais de transport	65 289 335	(65 289 335)	-	-	-	-
Prélèvements	43 410 680	-	43 410 680	-	43 410 680	38 890 866
Retenues – qualité	947 100	-	947 100	-	947 100	846 829
Frais de transport et de mise en commun des frais de transport (note 12)	-	65 560 886	65 560 886	4 832	65 565 718	60 046 894
Frais d'analyse de dépistage des antibiotiques	391 759	-	391 759	-	391 759	410 970
	1 810 437 202	271 551	1 810 708 753	4 832	1 810 713 585	1 636 681 123
Insuffisance des recettes sur la distribution des recettes	(109 466)	(271 551)	(381 017)	(6 442)	(387 459)	(2 764 955)
Soldes à verser (à percevoir) au début	4 868 747	(217 681)	4 651 066	43 424	4 694 490	7 459 445
Soldes à verser (à percevoir) à la fin (notes 5 et 11)	4 759 281	(489 232)	4 270 049	36 982	4 307 031	4 694 490

ÉVOLUTION DE LA RÉSERVE D'AJUSTEMENTS DU SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	2003 \$	2002 \$
Recettes provenant des producteurs de lait sur l'achat de quota	260 203 429	398 589 238
Déboursés aux producteurs de lait sur la vente de quota	248 618 163	396 296 940
Excédent des recettes	11 585 266	2 292 298
Réserve d'ajustements au début	(1 437 759)	(3 730 057)
Réserve d'ajustements à la fin (note 4)	10 147 507	(1 437 759)

FLUX DE TRÉSORERIE

de l'exercice terminé le 31 décembre 2003

	2003 \$	2002 \$
Activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges pour les fonds d'administration, de publicité et promotion, des Programmes-qualité du lait et du fonds de développement de l'industrie laitière	526 112	(689 668)
Insuffisance des recettes sur la distribution des recettes pour les fonds du pool et d'indemnisation	(387 459)	(2 764 955)
Excédent des recettes du Système centralisé de vente des quotas	11 585 266	2 292 298
	11 723 919	(1 162 325)
Éléments sans incidence sur les liquidités		
Amortissement de l'apport reporté	-	(40 987)
Amortissement des immobilisations	202 938	286 389
Quote-part de la perte de Novalait inc.	216 592	262 400
	12 143 449	(654 523)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement d'exploitation (note 16)	1 194 225	(5 031 016)
	13 337 674	(5 685 539)
Activités de financement et d'investissement		
Acquisitions de placements	(274 686)	(268 559)
Acquisitions d'immobilisations	(314 846)	(209 319)
	(589 532)	(477 878)
Augmentation (diminution) des liquidités	12 748 142	(6 163 417)
Liquidités au début de l'exercice	30 894 091	37 057 508
Liquidités à la fin de l'exercice	43 642 233	30 894 091

NOTES COMPLÉMENTAIRES

DE L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 DÉCEMBRE 2003

1. DESCRIPTION DE LA FÉDÉRATION

La Fédération des producteurs de lait du Québec est constituée en vertu de la *Loi des syndicats professionnels*. Elle réalise la mise en marché collective de tout le lait produit au Québec à titre d'administrateur du Plan conjoint (1980) des producteurs de lait du Québec, créé en vertu de la *Loi sur la mise en marché des produits agricoles*.

La Fédération est exempte d'impôts sur le revenu en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* fédérale et de la *Loi sur les impôts* du Québec.

2. CONVENTIONS COMPTABLES

Comptabilité par fonds

La Fédération des producteurs de lait utilise la comptabilité par fonds et applique la méthode du report.

Les états financiers de la Fédération comptent huit fonds qui sont présentés et regroupés selon le secteur d'activité et le mandat confié à la Fédération. La Fédération distingue trois secteurs d'activité :

- Administration du plan conjoint et services aux membres
- Mise en marché du lait
- Administration d'un système d'échange de quota

Le premier secteur d'activité, administration du plan conjoint et services aux membres, regroupe cinq fonds : les fonds d'administration, de publicité et de promotion, de qualité du lait, de développement de l'industrie laitière et de défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Toutes ces activités sont financées entièrement par les producteurs membres.

Les produits et les charges afférents à l'administration du plan conjoint et de la Fédération sont présentés dans le Fonds d'administration, notamment l'administration des différents règlements, la négociation et l'application des conventions de mise en marché, de transport du lait et ententes nationales et les différents services aux producteurs, sauf ceux couverts par d'autres fonds. Ces activités sont financées par le prélevé pour l'administration du plan conjoint.

Les produits et les charges afférents aux activités de promotion du lait et des produits laitiers ainsi qu'au maintien et au développement des marchés sont présentés dans le Fonds de publicité et promotion. Ces activités sont financées par le prélevé de publicité. Depuis le 1^{er} août 2003, la publicité et la promotion des produits laitiers sont administrées par Les Producteurs laitiers du Canada.

Les produits et les charges destinés à mettre en application des programmes d'amélioration de la qualité du lait et d'aide technique aux producteurs qui éprouvent des difficultés à répondre aux normes sont présentés dans le fonds Programmes-qualité du lait. Ces activités sont financées par les retenues appliquées sur les versements des producteurs qui ne satisfont pas aux normes de qualité.

Les produits et les charges afférents à la recherche stratégique pour le secteur laitier sont présentés dans le Fonds de développement de l'industrie laitière – des producteurs de lait – du Québec (antérieurement Plan de relance et de développement). Ce fonds présente les placements détenus par les producteurs dans le Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommiss) et la société Novalait inc., organismes formés en partenariat avec les transformateurs laitiers québécois. Les producteurs contribuent aux activités de ce fonds par le prélevé du fonds de développement.

Le fonds de défense des intérêts économiques des producteurs de lait a été constitué afin de donner aux producteurs de lait du Québec les moyens de financer des projets et des activités liés à la défense des intérêts économiques des producteurs de lait. Ces activités sont financées par le prélevé du fonds de défense. Les états financiers de ce fonds sont présentés distinctement.

Le second secteur d'activité, mise en marché du lait, regroupe deux fonds : le Fonds du pool et le Fonds d'indemnisation. Au moyen de leur plan conjoint, les producteurs ont délégué à la Fédération la responsabilité de la commercialisation de tout le lait produit et la négociation de toutes les conditions de vente.

Les recettes et la distribution des recettes afférentes à la vente en commun de tout le lait produit au Québec ainsi que la mise en commun des frais de transport du lait sont présentées dans le Fonds du pool selon les modalités du Règlement sur le paiement du lait aux producteurs et du Règlement sur la mise en commun des frais de transport du lait.

Le Fonds d'indemnisation prévu aux Conventions de mise en marché du lait est abrogé au 1^{er} août 2001 à l'exception de la responsabilité liée au financement d'un déficit encouru avant cette date ou au remboursement d'un surplus encouru avant cette date. Pour la période du 1^{er} août 2001 au 31 juillet 2002, l'activité du fonds a consisté au versement aux producteurs d'une prime de régularité à la production à l'automne 2001 et financée exclusivement par les producteurs.

La Fédération administre un système mensuel d'échange de quota afin de faciliter les échanges entre les producteurs. Ce dernier secteur d'activité présente les transactions de vente et d'achat de quota des producteurs de lait du Québec réalisées par le Système centralisé de vente des quotas (SCVQ). Afin d'assurer le bon fonctionnement du système, le Fonds d'administration avance les liquidités nécessaires au besoin.

Organismes contrôlés et satellites

La Fédération présente en note complémentaire les informations concernant les organismes contrôlés et satellites.

Immobilisations

Les immobilisations sont inscrites au coût et amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur les durées suivantes :

Matériel informatique	3 ans
Systèmes informatiques	5 ans

Placements

Les placements sont comptabilisés au coût, à l'exception des actions détenues dans la société Novalait inc. qui sont présentées à la valeur de consolidation.

3. DÉBITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes - qualité du lait \$	Fonds du pool \$	SCVQ \$	2003 Total \$	2002 Total \$
Entreprises laitières	-	-	-	150 725 109	-	150 725 109	140 758 013
Fonds de mise en commun interprovincial	-	-	-	9 736 323	-	9 736 323	10 007 265
Organismes apparentés	23 321	-	-	-	-	23 321	24 653
Organismes provinciaux et national	-	-	64 200	-	-	64 200	58 847
Producteurs	-	-	-	-	635 227	635 227	1 003 798
Autres	168 578	13 119	9 036	6 677	-	197 410	205 490
	191 899	13 119	73 236	160 468 109	635 227	161 381 590	152 058 066

4. RÉSERVE D'AJUSTEMENTS – SYSTÈME CENTRALISÉ DE VENTE DES QUOTAS

La réserve d'ajustements représente la valeur monétaire du quota que le Système centralisé de vente des quotas a généré ou pris en charge afin d'obtenir un équilibre entre les offres de vente et les offres d'achat.

5. SOLDE À VERSER AUX ENTREPRISES LAITIÈRES ET AUX PRODUCTEURS EN VERTU DES CONVENTIONS DE MISE EN MARCHÉ DU LAIT – FONDS D'INDEMNISATION

Au 31 décembre, le solde 36 982 \$ à verser aux entreprises laitières et aux producteurs (43 424 \$ en 2002) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières. Les transformateurs et les producteurs demeurent responsables de tout déficit encouru.

6. PLACEMENTS – FONDS D'ADMINISTRATION ET FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'INDUSTRIE LAITIÈRE – DES PRODUCTEURS DE LAIT – DU QUÉBEC

	2003 \$	2002 \$
Parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, et actions de catégorie A du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., au coût	52	52
Parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, et actions de catégorie A de Gestion C.I.A.Q. inc., au coût	80	100
Actions et souscription d'actions ordinaires de catégorie A de Novalait inc., à la valeur de consolidation au 31 juillet (coût: 2 692 008 \$ en 2003 et 2 424 108 \$ en 2002)	803 275	751 967
Avance au Fonds de développement de l'industrie laitière du Québec (en fidéicommis), au coût	136 842	130 036
	940 249	882 155

7. IMMOBILISATIONS – FONDS D'ADMINISTRATION

	Coût \$	Amortissement cumulé \$	2003 Valeur comptable nette \$	2002 Valeur comptable nette \$
Matériel et systèmes informatiques	3 596 601	3 097 441	499 160	387 252

La dépense d'amortissement pour l'exercice s'élève à 202 938 \$ (286 389 \$ en 2002).

8. CRÉDITEURS

	Fonds d'administration \$	Fonds de publicité et promotion \$	Programmes – qualité du lait \$	Fonds du pool \$	Fonds d'indemnisation \$	SCVQ \$	2003 Total \$	2002 Total \$
Entreprises laitières	-	-	58 271	-	109 021	-	167 292	149 445
Organismes apparentés	1 003 140	-	36 081	91 032	-	-	1 130 253	1 020 641
Organismes provinciaux et national	-	3 072 567	-	-	-	-	3 072 567	3 938 939
Producteurs	-	-	-	146 409 341	517	18 231 837	164 641 695	153 122 484
Transporteurs	-	-	-	5 735 406	-	-	5 735 406	5 931 706
Autres	1 376 193	47 413	17 401	17 958	-	-	1 458 965	1 571 956
	2 379 333	3 119 980	111 753	152 253 737	109 538	18 231 837	176 206 178	165 735 171

9. ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

	Fonds d'administration		Fonds de publicité et promotion		Programmes – qualité du lait	Fonds de développement			
	Investis en immobilisations \$	Libres d'affectations \$	Investis en immobilisations \$	Libres d'affectations \$	Libres d'affectations \$	Affectés à Novalait inc. et au FDIQ (en fideicomis) \$	Libres d'affectations \$	2003 Total \$	2002 Total \$
Solde au début	379 201	8 036 953	8 051	4 910 821	1 120 676	882 003	496 520	15 834 225	16 523 893
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(200 501)	127 002	(2 437)	508 064	1 659	58 114	34 211	526 112	(689 668)
Acquisitions d'immobilisations	320 460	(320 460)	(5 614)	5 614	-	-	-	-	-
Solde à la fin	499 160	7 843 495	-	5 424 499	1 122 335	940 117	530 731	16 360 337	15 834 225

10. RECETTES PROVENANT DES VENTES DE LAIT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Le détail des recettes provenant des ventes de lait s'établit comme suit :

	2003 \$	2002 \$
Ventes provinciales	1 715 432 014	1 529 542 890
Ventes interprovinciales	60 688 780	60 129 017
Résultat des péréquations canadiennes pour la mise en commun des ventes de lait	34 067 981	44 107 378
	1 810 188 775	1 633 779 285

11. SOLDE À VERSER AUX PRODUCTEURS – FONDS DU POOL

Le montant de 4 759 281 \$ à verser aux producteurs (4 868 747 \$ en 2002) est sujet à ajustements après révision par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec de l'utilisation des quantités de lait reçues par les entreprises laitières.

12. FRAIS DE TRANSPORT ET DE MISE EN COMMUN DES FRAIS DE TRANSPORT – FONDS DU POOL ET FONDS D'INDEMNISATION

Depuis août 1998, les producteurs de lait du Québec ainsi que ceux de l'Ontario, du Nouveau-Brunswick, de la Nouvelle-Écosse et de l'Île-du-Prince-Édouard participent à la mise en commun des frais de transport du lait.

Le détail des frais de transport et de mise en commun des frais de transport s'établit comme suit :

	2003 \$	2002 \$
Frais de transport	61 407 962	57 274 169
Résultat de la péréquation interprovinciale pour la mise en commun des frais de transport	4 157 756	2 772 725
	65 565 718	60 046 894

13. ÉVENTUALITÉS

La Fédération fait l'objet de réclamations dans le cours normal de ses activités qui ne devraient pas individuellement ou globalement avoir des répercussions financières importantes.

Aucune provision n'a été comptabilisée dans les présents états financiers.

14. ENGAGEMENTS

Location de locaux commerciaux

Le bail entre la Fédération et l'Union des producteurs agricoles prévoit un loyer annuel de 217 224 \$ ainsi qu'une clause d'ajustement couvrant les taxes.

Convention de l'immeuble

La Fédération s'est engagée, au moyen d'une convention, à partager avec l'Union des producteurs agricoles et autres partenaires de la Maison de l'UPA le gain net (ou la perte nette) réalisable lors de la cession de l'immeuble. La part de la Fédération s'élève à 16,92 % en 2003. Cette convention prévoit également des modalités de partage advenant le retrait de partenaires sans que l'immeuble soit cédé.

Cette convention est d'une durée indéterminée et la Fédération peut se retirer sur préavis de douze mois.

Dosage des composants pour le paiement du lait

La Fédération, conjointement avec les organismes accrédités et représentant les entreprises laitières, a signé un contrat de service pour le dosage des composants pour le paiement du lait. L'entente, d'une durée de cinq ans, s'est terminée en mai 2003. Les parties ont convenu de prolonger ce contrat jusqu'à la mise en route du programme d'analyse basé sur des échantillons de lait frais prévue durant l'année 2004. La partie estimative des coûts payables par la Fédération s'établit à 28 000 \$ mensuellement.

Coût de production

La Fédération a signé un protocole d'entente sur l'enquête sur les coûts de production sur les entreprises laitières pour les années civiles 2004 et 2005. Les versements futurs s'établissent comme suit : 150 000 \$ en 2004, 349 970 \$ en 2005 et 172 970 \$ en 2006.

Le contrat de recherche couvrant le coût de production de l'année civile 2003 vient à échéance en juin 2004. Un dernier versement de 190 000 \$ sera effectué sur la livraison du coût de production.

Recherches

Une convention de recherche a été signée pour la réalisation d'une étude qui se terminera en 2004. Les versements de l'année 2004 s'élèvent à 12 500 \$.

Matériel de formation sur la gestion de la qualité du lait

La Fédération a signé une offre de partenariat pour le développement de matériel de formation sur la gestion de la qualité du lait. L'entente d'une durée de trois ans se termine en 2004. La partie des coûts payables par la Fédération s'élève à 31 000 \$ pour l'année 2004.

Autres

La Fédération a accepté de participer au financement de deux projets d'intérêt pour la production laitière, soit un projet de chaire universitaire en mise en marché collective et un projet sur la valorisation et la promotion de la profession agricole.

Les déboursés annuels prévus pour ces projets s'établissent à 189 000 \$ en 2004, à 54 500 \$ pour les années 2005 à 2009 et à 27 500 \$ en 2010.

15. ORGANISMES CONTRÔLÉS ET SATELLITES

La Fédération détient 52 % des parts sociales du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, 52 % du capital-actions du Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., 40 % des parts sociales du Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, 40 % du capital-actions de Gestion C.I.A.Q. inc. et 50 % du capital-actions de la société Novalait inc.

Aucun de ces organismes n'a été consolidé dans les états financiers de la Fédération des producteurs de lait du Québec.

Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (PATLQ)

Le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec, société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, le Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec inc., société constituée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

La mission du PATLQ est d'offrir à ses clients (producteurs laitiers dans les espèces bovines et caprines) des services de gestion incluant la collecte, la certification, le traitement, l'analyse des données, les analyses en laboratoire et la vulgarisation en matière de gestion des troupeaux laitiers.

Centre d'insémination artificielle du Québec

Le Centre d'insémination artificielle du Québec (C.I.A.Q.), société en commandite, est constitué en vertu des articles 2236 et suivants du Code civil du Québec. Les affaires de la société sont gérées par le commandité, Gestion C.I.A.Q. inc., société constituée en vertu de la *Loi sur les compagnies* du Québec.

La société a pour objet de promouvoir la recherche et le développement dans les domaines de l'amélioration génétique et des nouvelles techniques de reproduction ainsi que de promouvoir l'insémination artificielle, de commercialiser la semence de taureaux et de rendre des services aux producteurs de lait et de bovins.

Novalait inc.

Novalait inc. est constituée en vertu de la partie IA de la *Loi sur les compagnies* du Québec. La société a pour mission d'assurer, par son leadership et ses actions, le développement et la valorisation des connaissances et des innovations en vue de favoriser la croissance durable de l'industrie laitière du Québec.

Les états financiers condensés de Novalait inc. au 31 juillet se présentent comme suit :

	2003 \$	2002 \$
Situation financière		
Total des actifs	1 801 070	1 679 473
Total des passifs	194 521	175 540
Capitaux propres	1 606 549	1 503 933
	1 801 070	1 679 473
Résultats des activités		
Total des produits	101 982	115 662
Total des charges	535 166	640 461
Insuffisance des produits sur les charges	(433 184)	(524 799)
Flux de trésorerie		
Sorties de fonds – activités d'exploitation	(356 645)	(417 699)
Sorties de fonds – activités d'investissement	-	(99 005)
Entrées de fonds – activités de financement	536 278	558 224
Augmentation des liquidités	179 633	41 520

16. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT D'EXPLOITATION

	2003 \$	2002 \$
(Augmentation) diminution des débiteurs	(9 323 524)	1 021 481
Diminution (augmentation) des frais imputables au prochain exercice	67 649	(46 985)
Augmentation (diminution) des créditeurs	10 471 007	(5 998 442)
Diminution des revenus reportés	(20 907)	(7 070)
	1 194 225	(5 031 016)

17. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

En plus des opérations entre apparentés déjà mentionnées dans les états financiers, la Fédération a conclu les opérations suivantes :

	2003 \$	2002 \$
Union des producteurs agricoles (Loyer, services techniques, services informatiques et revenus d'intérêts)	861 982	664 578
Syndicats régionaux (Versements pour les budgets d'opérations et les frais de transport)	3 117 705	2 841 560
Programme d'analyse des troupeaux laitiers du Québec (Analyses de laboratoire et autres services)	402 421	367 656
<i>Le producteur de lait québécois</i> (Ventes d'espaces publicitaires)	48 599	54 075

